

# LE TRAIT D'UNION

ENTRE LE CAPITAL ET LE TRAVAIL

VOL. I—No 3

MONTREAL, JEUDI, 17 FEVRIER 1887

PRIX : 3 CENTS

## LE TRAIT D'UNION

Journal de l'Industrie et du Travail, publié par  
A.-T. LÉPINE

### ABONNEMENT

Pour une année..... \$1.50  
" six mois..... .75  
" un numéro..... .03  
Invariablement payable d'avance.

Toutes communications soit pour la rédaction ou pour l'administration doivent être adressées à A.-T. LÉPINE, 170, rue Saint-Christophe, ou Boite 2137 B. P., Montréal.

SOMMAIRE.—Manœuvres civiques—L'enseignement professionnel—Restons chez nous—L'acte des maîtres et serviteurs—Silhouette—Loyers—Les chevaliers du travail et les élections—La coopération—Legislation ouvrière—Une école professionnelle—Un bon contremaître—Le premier chemin de fer—Feuilleton : La chambre rouge.

MONTREAL, 17 FEVRIER 1887

### MANŒUVRES CIVIQUES

Le 21 décembre 1886, le Conseil Central du Travail et des Métiers adressait au Conseil-de-Ville la pétition suivante :  
" Au Maire et aux Echevins de la ville de Montréal."

Messieurs.

Le Conseil Central des Métiers et du Travail vous prie respectueusement d'ordonner qu'une enquête soit faite sur les faits suivants :

1° Que certains contrats s'élevant ensemble à la somme de \$37,879 ont été accordés pour le pavage des rues et la pose des trottoirs autour du marché Bonsecours, sans qu'aucune soumission publique ait été demandée, contrairement à la coutume suivie par la corporation. Que de plus ces contrats sont nuls, et ne peuvent en rien lier la ville, attendu qu'ils n'ont pas été ratifiés par le Conseil.

2° Que l'état sanitaire de la ville de Montréal est gravement compromis par la façon dont certains contracteurs ont construit certains égouts. Qu'en 1885 et 1886, le département des chemins a été obligé d'ouvrir et de reconstruire certaines parties de ces égouts neufs, exécutés d'une manière défectueuse et avec des matériaux de mauvaise qualité.

Le Conseil Central des Métiers et du Travail espère que vous jugerez convenable d'accorder cette enquête qui fera la lumière sur des faits qui touchent aux plus grands intérêts des citoyens de Montréal.

Le tout respectueusement soumis.

Cette pétition n'arriva devant le Conseil-de-Ville qu'à la séance régulière du deuxième lundi de janvier. D'autres assemblées du Conseil avaient eu lieu précédemment, mais il paraît que la coutume veut que les pétitions gênantes soient reculées jusqu'au jour des assemblées régulières.

Nous disons : pétitions gênantes, parce que d'autres pétitions avaient été présentées aux assemblées spéciales du Conseil, et que, seule, la pétition du Conseil Central avait été réservée pour le jour le plus éloigné.

Lorsque la pétition arriva enfin devant le Conseil, elle fut renvoyée au comité des chemins.

C'était demander aux accusés de se juger eux-mêmes.

L'échevin Gray s'opposa à ce que le

comité s'occupât de la question, avançant avec justice que cette pétition critiquait les actes du comité des chemins, et que l'enquête ne pouvait, dans ces circonstances, être faite par les membres mêmes du comité.

Après une longue discussion, la motion de l'échevin Gray fut adoptée, et sur la demande de l'échevin Préfontaine on donna instruction à l'inspecteur de la Cité de joindre à la pétition et à la motion de l'échevin Gray, les documents pouvant éclairer les échevins sur la question.

Deux assemblées du Conseil-de-Ville ont eu lieu depuis l'adoption de cette résolution par le comité des chemins ; et malgré cela le rapport du comité des chemins, demandant la nomination d'un comité d'enquête, n'est pas venu devant le Conseil.

Ce rapport est pourtant prêt, car à la dernière séance du Conseil le président du comité des chemins, sur la demande de l'échevin Rainville, a dit que le rapport était entre ses mains, mais qu'il n'était pas signé ; les membres du comité présents s'empressèrent de le signer, mais l'ordre du jour ne permit pas qu'il fût présenté.

Nous nous demandons pourquoi ce rapport n'était pas signé, il aurait pu l'être en même temps que celui concernant les rues Bishop et Crescent, et il serait utile de savoir si l'on doit voir là une manœuvre préconçue ou un simple oubli.

Mais il y a quelque chose de plus grave dans toute cette affaire, c'est que le rapport présenté au Conseil est faux, absolument faux, et qu'il ne mentionne en aucune façon le désir d'avoir une enquête, exprimé par le comité des chemins. Il ne mentionne même pas la motion de l'échevin Gray.

Il y a là un nouveau sujet d'enquête, plus grave et plus sérieux que le premier. Il faut absolument savoir sur l'ordre de qui, l'employé qui a préparé le rapport, a dénaturé le sens de la motion Gray.

Quand on aura trouvé cela, on aura trouvé qui a intérêt à empêcher l'enquête.

Il faut maintenant que la pétition du Conseil Central retourne devant le comité des Chemins, et comme l'existence du présent Conseil-de-Ville expirera le 1er Mars prochain, elle sera renvoyée aux Calendes grecques. Le job sera fait, l'argent encaissé et les citoyens joués.

Mais il n'en sera pas ainsi, si nous pouvons l'empêcher.

L'échevin Rainville est membre du comité des chemins ; il peut demander au président de ce comité, de le réunir en vue de préparer un nouveau rapport ; puis, il peut avec quatre de ses collègues demander au maire la convocation d'une assemblée spéciale du Conseil et faire nommer le comité d'enquête.

L'échevin Rainville a là une belle occasion de prouver qu'il favorisera, s'il est élu maire, toute proposition d'enquête qui sera faite par le Conseil-de-Ville.

### L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Nous ne voulons pas pour le moment aborder les influences diverses qui font obstacle au développement de l'intelligence des jeunes ouvriers. Nous avons amassé trop de nombreuses preuves pour faire comprendre quelle énorme déperdition de forces précieuses résulte fatalement de l'état présent des choses, dans l'ordre du travail au Canada et à Montréal en particulier.

Nous voulons aborder maintenant la question de l'enseignement professionnel, et montrer comment cet enseignement peut rendre actives les intelligences engourdies, et fécondes, celles qui, étant actives, s'usent inutilement. Tout d'abord, demandons-nous où commence et où finit l'enseignement professionnel proprement dit ?

S'il fallait s'en tenir étroitement à la lettre, il ne commencerait qu'au moment de l'apprentissage des métiers divers.

Mais si l'on envisage la question d'un point de vue plus élevé, et que l'on veuille faire entrer dans l'ordre de cet enseignement les connaissances préparatoires réputées indispensables, on ne voit plus guère la possibilité de marquer le point de séparation entre l'enseignement général et l'enseignement professionnel.

Quant à nous, toutes réflexions faites, nous renonçons à découvrir cette ligne de démarcation ; nous allons plus loin : nous disons que les deux enseignements sont inséparables.

N'est-il pas vrai que l'enfant destiné, par une vocation particulière, à la profession d'instituteur, commence en fait son apprentissage le jour même de son entrée à l'école ?

N'est-il pas vrai que, dans une sphère plus élevée, l'enfant destiné à la culture des lettres ou des sciences, commence également son initiation professionnelle à l'heure même où il apprend à distinguer la première lettre de la seconde lettre de l'alphabet ?

Est-ce que, par hasard, il en serait tout autrement pour les professions dites manuelles, et le petit bagage intellectuel de l'enfant qui entre dans l'atelier serait-il chose indifférente à l'apprentissage ?

Il est donc de la dernière évidence que la nécessité du savoir croît naturellement en raison de la difficulté des métiers, et il ne serait ni rationnel ni possible de séparer l'enseignement général de l'enseignement professionnel ; celui-ci n'est que le complément de celui-là.

En effet, toutes les connaissances acquises à l'enfant, à l'adulte, à l'homme lui-même, outre leur utilité générale, peuvent et doivent être considérées comme premiers moyens de sa profession, comme ses instruments intellectuels de travail.

En conséquence, l'enseignement professionnel commence donc bien, pour les ouvriers de la main, comme pour ceux de l'esprit, dès qu'ils apprennent à lire, et il ne finit qu'au temps où le travailleur est parvenu à s'approprier toutes les ressources de sa profession.

### RESTONS CHEZ NOUS

Restons chez nous, si on y est pas aussi bien qu'on pourrait le désirer—et on est rarement content de son sort—on y est encore mieux qu'à l'étranger.

Les Etats-Unis sont profondément agités et les chômages, grèves ou suspension de travail, y sont si nombreux et si fréquents qu'il devient réellement difficile d'y gagner honnêtement sa vie, par un travail honnête.

Mais il y a plus, les révélations faites par le *New-York World* sur le sort de certaines jeunes filles attirées dans les districts forestiers des Etats-Unis sont suffisantes pour empêcher tout père de famille de laisser ses filles traverser la frontière.

La police a fini par découvrir ce que devenaient nombre de jeunes filles disparues, sans qu'on ait jamais pu savoir ce qu'elles étaient devenues.

On les attirait par des annonces alléchantes, leur promettant bon gîte et bon salaire en échange d'un service facile dans une pension de chantier.

Ce qui les attendait est impossible à décrire ; ce que l'imagination la plus dépravée peut inventer est encore au-dessous de la vérité. Et nul possibilité d'échapper de ces enfers terrestres, entourés de hautes palissades et gardés par des meutes de chiens dressés à la chasse à l'homme. Lorsqu'une de ces esclaves blanches risquait la mort en s'échappant pieds nus et presque en costume de nuit, on lançait la meute après elle, et on la ramenait dans son baigne hideux et on lui infligeait une punition presque aussi cruelle que la torture.

Et on a trouvé des canadiennes de 17 à 25 ans,—elles meurent jeunes quand on ne les égorge pas dans ces endroits. Ce doit être suffisant pour faire réfléchir les pères de famille qui laissent partir leurs enfants.

Voilà pour les mœurs.

Quant au travail, il est moins abondant aux Etats-Unis qu'au Canada, et les salaires y sont également moins avantageux. Nous avons vu de nombreuses communications provenant des sociétés ouvrières américaines, décourageant toute émigration ouvrière, du Canada aux Etats-Unis.

Restons chez nous, on y est bien, on y vit tranquillement, heureusement, facilement même, et puis, nous sommes chez nous, ce qui a bien son prix.

L'exil est toujours dur, même pour ceux qui y vivent bien, et ceux-là sont rares.

Restons chez nous, si les villes ne nous donnent pas assez de travail, et que les circonstances nous forcent à nous en éloigner, restons encore chez nous, émignons chez nous, en un mot colonisons chez nous, et non chez les autres.

Le Canada est grand ; si les étrangers trouvent l'existence sur son sol et dans son sol, nous pouvons bien faire comme eux, au lieu d'aller peupler les Etats-Unis, et nous entasser dans quelques villes des Etats de la Nouvelle Angleterre.

Pierre qui roule n'amasse pas mousse, est un proverbe sage entre tous, et la grande majorité de nos compatriotes exilés en est une preuve aussi concluante que douloureuse. Restons chez nous.

## L'ACTE DES MAÎTRES ET SERVITEURS.

Nous avons, dans notre dernier numéro, cité des exemples de la rigueur de cette loi et de la rigueur encore plus grande avec laquelle elle était appliquée.

Aujourd'hui nous avons un exemple de son injustice. Pour bien faire comprendre cette injustice, nous donnons le texte même de la loi, lui dont tout le monde parle et que peu de personnes connaissent.

### Acte des maîtres et serviteurs.

Sec. 1. Tout apprenti ou serviteur des deux sexes, ou compagnon lié par brevet, ou par acte, ou marché par écrit, et tout serviteur des deux sexes ou compagnon, verbalement engagé devant un ou plusieurs témoins, pour un mois ou pour un temps plus long ou plus court, qui sera coupable de mauvaise conduite, d'opiniâtreté dans sa conduite, de paresse, ou d'abandonner son service ou ses devoirs, ou de s'absenter, de jour ou de nuit, sans permission, de son dit service, ou de la maison, ou résidence de son bourgeois : ou qui refusera ou négligera de remplir ses justes devoirs, ou d'obéir aux ordres légitimes qui lui seront donnés par son maître ou maîtresse ; ou qui sera coupable d'aucune faute ou délit dans le service de son maître ou maîtresse, ou d'aucun acte illicite qui peut affecter l'intérêt ou troubler les affaires domestiques de son maître ou maîtresse ; ou qui sera coupable de dissiper la propriété ou les effets de son maître ou maîtresse sera, sur conviction devant la Cour du Recorder, sujet à une pénalité n'excédant pas vingt dollars et à un emprisonnement n'excédant pas trente jours.

Sec. 2. Tout domestique, serviteur, compagnon ou journalier, engagé pour un temps fixé, au mois ou pour un plus long espace de temps, et non à la pièce ou à l'entreprise, qui aura dessein de laisser le service dans lequel il ou elle sera engagée durant ce temps, en donnera ou fera donner avis quinze jours au moins avant l'expiration de telle convention à son maître ou maîtres, maîtresse ou maîtresses ou bourgeois ; et si aucune des dites personnes quitte le service de son maître ou maîtresse, ou bourgeois, sans en donner tel avis, (quoique le temps en soit expiré), elle sera considérée avoir déserté le dit service, et sera punie en conséquence ; et tout maître, maîtresse ou bourgeois donnera à ses serviteurs, compagnons ou journaliers un semblable avis de son intention de ne plus les garder ou employer après l'expiration de leur temps de service. Pourvu toujours que tout domestique, serviteur, compagnon et journalier, engagé pour un temps, pourra être déchargé par son maître, maîtresse ou bourgeois, à ou avant l'expiration de son engagement, sans avis, en recevant le paiement en entier des gages qu'il aurait reçus pour tout le temps de ses services ; si le temps est expiré, la personne ainsi déchargée sans avis aura droit à quinze jours de gages additionnels, c'est-à-dire pour la période de temps qu'elle aurait dû recevoir avis.

Sec. 3. Tout domestique, serviteur, compagnon ou journalier, engagé comme susdit, au mois ou pour un plus long espace de temps, ou à la pièce ou à l'entreprise, qui désertera ou abandonnera le service pour lequel il aura été engagé, avant que le temps convenu soit expiré et sans avoir donné quinze jours d'avis comme susdit, ou qui quittera ou abandonnera la dite pièce ou entreprise, avant de l'avoir parachevée, sera, pour chaque offense, sujet à une amende ou pénalité n'excédant pas vingt dollars et à un emprisonnement n'excédant pas trente jours.

Sec. 4. Toute personne logeant ou recelant ou incitant à dessein, aucun apprenti ou serviteur, engagé par acte ou marché par écrit, ou autrement, qui aura abandonné le service de son maître ou maîtresse, ou incitant ou engageant aucun apprenti ou serviteur à abandonner tel

service, sera passible d'une amende ou pénalité n'excédant pas vingt dollars et d'un emprisonnement n'excédant pas trente jours pour chaque offense.

Sec. 5. Tout apprenti, domestique, serviteur ou compagnon, lié ou engagé comme susdit, ayant juste cause de plainte contre son maître, maîtresse ou bourgeois, pour mauvais traitement, défaut ou insuffisance de provisions ou nourriture saine, ou pour cruauté ou maltraitement d'aucune sorte, pourra faire sommer et comparaître son maître ou maîtresse devant la dite Cour du Recorder, pour répondre à la plainte qui sera portée contre lui ou elle par tel apprenti, domestique, serviteur ou compagnon ; et tout maître ou maîtresse, sur telle plainte étant trouvé coupable d'aucune telle offense envers son apprenti, domestique, serviteur ou compagnon, sera, sur chaque conviction, passible d'une pénalité n'excédant pas vingt dollars ou d'un emprisonnement n'excédant pas trente jours.

Or, samedi dernier, Messrs S. Davis & Son, remercièrent sans avis, 80 de leurs ouvriers, dont au moins 40 pères de familles.

Ces hommes travaillaient à la pièce et s'ils avaient voulu quitter la maison Davis il leur aurait fallu, en vertu de la section 3, de l'acte, donner quinze jours d'avis ou être passibles, pour désertion de service, d'une amende n'excédant pas vingt dollars et d'un emprisonnement n'excédant pas trente jours.

Voilà la loi pour les ouvriers.

Quant aux patrons, la loi leur permet de remercier brusquement et brutalement leurs ouvriers sans leur donner un jour, une heure, d'avis, car aucune pénalité n'est infligée au patron qui veut agir ainsi.

Il nous semble que le Conseil Central des Métiers et du Travail ferait bien de s'occuper de cette question, aussitôt qu'il en aura fini avec la politique.

### SILHOUETTE

L'ouvrier politique est plus paresseux de l'esprit que du corps. Il ne se pose pas, comme l'ouvrier poète, en homme incompris.

Tenez, je parlais dernièrement à un ouvrier tourneur en bois qui, par parenthèse, m'avait gâté un travail des plus faciles que j'avais donné à faire à la maison qui l'occupait.

Je vois bien, lui dis-je, à la manière dont vous faites votre travail, que vous avez le dégoût du métier. Vous en aimerez mieux un autre, sans doute ?

—Ma foi, non ; me dit-il. Je ne vous dirai pas que ça m'intéresse beaucoup de tourner des morceaux de bois du matin au soir, mais ça ne me dégoûte pas non plus. D'ailleurs, autant vaut être tourneur qu'ébéniste ou serrurier...

—Oui, mais mieux vaudrait être politicien, par exemple, que tourneur ?

—Ah ! Dame !...

—Est-ce que par hasard, vous vous sentiriez une vocation sérieuse pour les arts ou pour les lettres, ou surtout pour la politique ?

—Oh ! Je ne me flatte pas de ça ! Si j'avais reçu plus d'instruction qu'on n'en donne aux gens de ma condition, j'avoue que j'aurais voulu écrire, et peut-être même politiquer ; c'est si facile !

—C'est donc vers la politique que se tournent vos rêveries ?

—Peut-être bien. J'aime ça et je m'y laisse aller. Où est le mal ?

—Oh ! Je n'y vois pas grand mal, pourvu que vous ne vous y laissiez pas aller aux dépens de la besogne. Je me garderais même de cette restriction, s'il y avait en vous la large étoffe d'un représentant populaire. Je vous engagerais, au contraire, à vous laisser aller plus complètement à votre penchant. Je vous aiderais

tout le premier de mon mieux à vaincre les difficultés matérielles ; mais, est-ce bien le cas ? Voyons, entre-nous, croyez-vous que, faute de vos conceptions politiques, la politique ouvrière ait beaucoup à perdre de son éclat ?

—Vous vous moquez de moi ?

—Pas du tout. Jamais je n'ai parlé si sérieusement.

—Eh bien, si vous parlez sérieusement, je n'ai qu'à vous répéter ce que je vous ai dit tout à l'heure ; je ne me flatte pas du tout d'avoir une vocation bien extraordinaire pour la politique, mais dites-moi, si du moins je n'ai pas la prétention d'être au-dessus des autres ?

—Tiens, mais ce n'est pas si bête, au fait ; vous valez mieux que les autres.

VERT-VERT.

### LOYERS

Les loyers montent, dit-on dans certains quartiers, nous n'en voyons pas très bien la raison. La construction a certainement été plus considérable, l'an dernier, que l'augmentation de la population et il n'y a ni rareté de maisons, ni augmentation de taxe, rien en un mot qui puisse justifier l'élévation des loyers.

Si, il y a une chose ; il y a la maladresse des locataires. Il semble qu'ils se sont ligüés entre eux pour faire la fortune des propriétaires.

Nos maisons montréalaises, celles de l'ouvrier tout au moins, ne brillent pas par la perfection de leur construction, on y est plus ou moins mal, et on y est rarement bien. De là un désir de changement, de déménagement basé sur l'espérance qu'un jour on pourra trouver une maison convenable. Pour atteindre cet eldorado, on étudie les maisons habitées par les amis, on les guette, on prévient le propriétaire qu'on les prendra aussitôt qu'elles seront libres, et l'on fait ainsi hausser soi-même le prix de la marchandise que l'on veut acheter.

Un peu moins de déménagement d'abord, un peu moins d'empressement ensuite et les loyers resteront stationnaires.

Cette habitude d'un déménagement annuel et souvent bi-annuel, est des plus coûteuses et des moins profitables à la famille à tous les points de vue. Non seulement, comme dit le proverbe, trois déménagements valent un incendie, mais le loyer est d'autant plus cher que le propriétaire est forcé de calculer sur une perte possible que peut lui faire éprouver un locataire dont il ne connaît qu'imparfaitement la solvabilité.

Cette question du loyer ou plutôt du logement de l'ouvrier est une des plus graves questions à l'étude en ce moment, et nous aurons à y revenir sous peu. Nous n'avons voulu, aujourd'hui, que mettre en garde nos lecteurs contre le tort qu'ils se faisaient à eux-mêmes dans cette chasse aux logements.

### LES CHEVALIERS DU TRAVAIL ET LES ELECTIONS

M. Adélarde Gravel, Maître-Travaillant du district 114, a issu la circulaire suivante :

#### Aux Chevaliers du Travail.

Malgré les efforts faits par l'Ordre pour rester en dehors de toute action politique, malgré la résolution passée par le District No 114 à sa séance du 20 janvier dernier et publiée dans les journaux, mettant le public en garde contre les politiciens qui usaient et abusaient du non des Chevaliers du Travail dans la lutte actuelle,

l'Ordre se trouve gravement compromis par les agissements de quelques individus et les avancés de quelques journaux.

En face d'un tel péril, je crois de mon devoir comme Maître-Travaillant du District 114, ayant juridiction dans toute la province de Québec, de mettre les Chevaliers du Travail de cette province en garde contre ceux qui veulent transformer notre Ordre en machine politique et mettre fin à son utilité dans ce pays, en le plaçant au service de n'importe quel parti.

Pénétré des devoirs que m'impose le poste élevé que j'occupe, j'ai cru devoir intervenir, dans ce moment critique, et je ne crois pouvoir mieux le faire qu'en rappelant aux Chevaliers du Travail, le passage suivant d'une circulaire du Maître-Travaillant général Powderley :

« Les politiciens cherchent nuit et jour le moyen de s'emparer des Chevaliers du Travail, pour leur avantage personnel, ou celui de leur parti. Soyez assurés que ces politiciens ont des émissaires dans nos rangs ; nous devons, du reste, nous y attendre et nous devons chercher à déjouer tous les complots des hommes de parti, sans considérer quel est le parti auquel ils appartiennent, et qui essaient de se servir de nous pour des fins politiques. A ces assemblées qui ont traîné le nom de l'Ordre dans l'ornière politique, je leur dirai : Ne le faites pas davantage. »

Et le maître-travaillant-général termine ce paragraphe sur la politique par la phrase suivante, que je recommande à l'attention de tout Chevalier du Travail, qui a à cœur le bien et la dignité de l'Ordre :

*Il est criminel d'employer le nom de l'Ordre dans une lutte politique.*

C'est parce que je crois qu'il est criminel d'employer le nom de l'Ordre pour des fins politiques, que je me vois forcé de déclarer publiquement, que les Chevaliers du Travail n'ont jusqu'à ce jour, endossé ou rejeté aucune candidature, et que le District, qui a seul autorité pour agir au nom des Chevaliers du Travail, ne s'est pas encore prononcé.

En conséquence :

En ma qualité de Maître-travaillant de l'assemblée de district No 114, des Chevaliers du Travail, je notifie le public en général, et les Chevaliers du Travail en particulier d'être en garde contre toute manœuvre tendant à faire croire qu'aucune des candidatures parlementaires, dans cette province, a été endossée et est supportée par l'ordre des Chevaliers du Travail. Si l'ordre décidait d'appuyer un candidat quelconque, l'avis en serait donné publiquement et officiellement et jus qu'à ce que tel avis soit publié, je dénonce toute promesse d'appui au nom des Chevaliers du Travail comme étant nulle et sans effet, et ceux qui feront ces promesses comme étant, soit étrangers à l'ordre, soit des politiciens qui se sont glissés dans nos rangs pour nous trahir.

ADÉLARD GRAVEL,

Maître Travaillant du

District No 114.

Montréal, 12 février 1887.

Cette circulaire est venue juste à temps pour dégager les Chevaliers du Travail, de toutes les accusations politiques qu'on aurait pu porter contre eux.

Elle a eu, chose rare en ce moment, l'approbation de tous les partis, comme le prouvent les extraits suivants, des journaux d'opinion les plus opposées.

Le Herald :

Cela sera facilement compris par les Chevaliers du Travail, et est, sans aucun doute, une saine doctrine, etc.

Le Star :

La circulaire issue par le Maître-Travaillant du district 114, que nous publions dans une autre colonne, est un document opportun. Il définit clairement la position qu'occupent les Chevaliers du Travail dans la présente contestation électorale. Il dit d'une façon distincte et

avec force la détermination qu'à l'ordre de ne pas permettre qu'on la transforme en machine politique. Le Maître-Travaillant déclare aussi, avec autorité, que Chevaliers du Travail n'ont, jusqu'à présent, ni accepté, ni rejeté aucune candidature, et que l'assemblée de district qui, seule a autorité d'agir au nom de l'ordre, a gardé le silence sur le sujet. Ceci est une mauvaise nouvelle pour les tireurs de ficelles et autres politiciens qui ont essayé de manipuler le vote ouvrier et de créer l'impression qu'ils l'ont complètement sous leur contrôle ; mais ce document, en montrant que l'organisation ne peut pas être employée pour aider aux projets des politiciens, fait beaucoup de bien à la cause des Chevaliers du Travail, non seulement dans cette ville, mais dans tout le Canada ; car d'après les déclarations et les actions d'agents d'élection, l'impression avait été créée que le vote ouvrier pouvait être gagné par des démagogues pour des candidats qui n'ont pas le moindre rapport avec la cause que les ouvriers ont tant à cœur.

#### La Patrie :

Cette démarche est fort bien pensée de la part de M. Gravel. Il lui plaît de maintenir l'ordre des Chevaliers du Travail, comme ordre, en dehors de la lutte.

Mais cela n'affecte en rien la décision prise par le Conseil des arts et métiers qui est une institution différente.

La *Minerve*, le *Monde*, la *Presse*, la *Gazette* et le *Witness* ont publié la circulaire sans commentaires. L'*Etendard* et le *Post* ne l'ont pas publiée.

## LA COOPÉRATION

(Suite.)

Différents rapports qui nous sont parvenus nous indiquent que nous avons frappé juste en établissant que la coopération est un remède sérieux à la situation trop souvent difficile créée à l'ouvrier par l'inégalité des conditions sociales. Et nous pouvons aujourd'hui affirmer, sans crainte de blâme, sans crainte d'objection, que notre étude sur la coopération est le résultat et le fruit d'une expérience très étendue, et ne nous est pas dictée par le moindre désir de créer un mouvement ouvrier, si petit qu'il puisse être.

Dans une lettre adressée dernièrement par M. Abraham S. Hewitt, maire de New-York, à M. Henry D. Barnes, président de l'association des papetiers, nous y trouvons une critique très vive de la grève, du boycottage, en un mot des décrets qui interdisent aux ouvriers de gagner leur pain quotidien. Cette critique est très juste et le TRAIT D'UNION n'a jamais dit autre chose. Nous n'avons jamais cessé de détourner les ouvriers de ces mesures extrêmes qui ne leur sont pas moins fatales qu'à l'intérêt même de la société.

Mais il y a dans cette lettre une insinuation que nous tenons à relever. C'est celle-ci : "Les ouvriers, dit son auteur, agissent au gré d'un corps secret dont les ordres sont donnés sans explication et sans appel ; et si les associations peuvent faire beaucoup de bien, elles peuvent aussi devenir des instruments de mal."

Cette réflexion ne tend ni plus ni moins qu'à laisser supposer que l'association ouvrière n'est que le résultat d'une menée égoïste, contraire même aux intérêts de l'ouvrier ; et, en définitive, M. Hewitt, après avoir hautement reconnu le bienfait des associations ouvrières, revient sur son affirmation première pour lui substituer une affirmation toute contraire.

Or, de bonne foi, une association ouvrière peut-elle être la main-mise de quelques hommes sur la liberté personnelle de l'ouvrier ? Une association ouvrière peut-elle être autre chose qu'une association de sentiments et d'intérêts, de travail et de dévouement en vue de l'intérêt général et commun de tous ses membres ? Est-ce que les membres d'une association ouvrière ne seraient pas les

premiers à se révolter contre un esprit de direction qui serait autre que l'expression de leurs vœux et le respect de leur liberté individuelle ?

L'association ouvrière, la coopérative, est et sera toujours maîtresse d'elle-même, parce qu'elle-même est destinée à assurer l'indépendance de l'homme, de l'ouvrier vis-à-vis du patron. Et malheureusement, Montréal nous fournissait encore une preuve de la nécessité de cette indépendance, dans le renvoi immédiat et sans avis préalable de quatre-vingts ouvriers par un manufacturier de cette ville !

Et maintenant que l'on ne vienne pas nous supposer l'intention d'armer une partie de la société contre l'autre : jamais telle pensée n'est entrée dans notre esprit. Ce que nous poursuivons, c'est l'accord entre le capital et le travail ; ce que nous voulons, c'est l'entente entre le patron et l'ouvrier ; mais cet accord, mais cette entente, quand ils viennent à être soit détruits, soit troublés, ne le sont-ils pas trop souvent par les exigences non justifiées du patron ? Qui donc osera nous reprocher de prendre alors la défense du faible ?

Or, la coopération est aux mains de l'ouvrier une arme terrible, précisément parcequ'elle est, si je puis ainsi parler, une arme intelligente et légale.

Intelligente : parce qu'elle n'est qu'une forme raisonnée de la concurrence ;

Légale : parce qu'elle n'est qu'une forme des sociétés reconnues par la loi.

Et maintenant abordons la question pratique : comment une coopération peut-elle se former ? La coopération ou association ouvrière peut être progressive ; elle peut être immédiate et parfaite. Cette distinction repose nécessairement sur l'idée qui sert de point de départ à l'idée même de la coopération ; à savoir, l'entente entre le capital et le travail. Un patron peut vouloir lui-même la réalisation de cette entente ; et pour la rendre possible, il intéressera ses ouvriers aux bénéfices de son entreprise. Selon son degré d'ancienneté dans la maison, selon ses aptitudes, selon ses services rendus tel ouvrier, tel employé recevra à une époque qui sera généralement celle de l'inventaire une somme variable basée sur les bénéfices de la maison ; c'est ce qu'on appelle un intérêt. C'est un acheminement à la coopération, mais ce n'est pas encore la coopération. C'est ce que nous appelons la coopération progressive ; en effet, avec la marche des années, avec les changements qui se produisent dans le personnel et la direction d'une entreprise, il arrivera que les parts afférentes aux fondateurs, aux administrateurs seront réparties entre ceux qui au début n'étaient que des salariés et petit à petit tous les ouvriers deviendront non plus seulement intéressés, mais associés de l'entreprise. A ce moment là la coopération sera parfaite.

Qu'est-ce en effet qu'une coopération ? C'est une association complète d'intérêts dans laquelle les ouvriers sont tout à la fois actionnaires et ouvriers ; nous avons insisté sur ce point dans notre dernier article.

Or, ou l'association ouvrière aura par elle-même assez de ressources pour acheter les matières premières, le matériel, en un mot pourvoir aux frais de premier établissement et aux fonds de roulement, ou ces ressources lui manqueront.

Dans le premier cas, chacun de ses membres souscritra une ou plusieurs des actions destinées à composer le fonds social. Il est nécessaire que ces actions soient d'un taux peu élevé, afin de permettre à tous les ouvriers d'être à la fois coopérateurs. "Mais, nous dira-t-on peut-être, n'y a-t-il pas à craindre que de grosses souscriptions ne transforment en réels spéculateurs ceux qui ne doivent toujours être que des coopérateurs ?" Non ; lorsqu'on étudie les sociétés commerciales, on remarquera le soin avec lequel les légistes, les juristes s'appliquent à limiter le nombre des voix délibératives dans un conseil d'administration ; pourquoi ? Afin

d'éviter l'absorption des intérêts généraux des actionnaires, au profit d'un seul. Or, rien ne s'oppose à ce que nous appliquions une mesure analogue aux sociétés de coopération. Il serait prudent et sage, au contraire, de limiter à un chiffre déterminé le montant des actions qu'un associé coopérant peut posséder ; cette clause restrictive, rédigée sur l'avis de l'assemblée générale, aura l'effet salutaire de détourner l'ouvrier de l'idée souvent funeste de la spéculation et de le maintenir dans les sentiments de fraternité si nécessaires au succès d'une association coopérative.

Dans le second cas, la coopérative recourra à l'emprunt : et une association ne doit jamais reculer devant cette mesure, quand les circonstances la rendent obligatoire ; sinon l'association ne fera jamais que végéter.

Il est bien entendu maintenant que toutes les actions, dans tous les cas, doivent toujours être et demeurer nominatives. Une association coopérative ne fait pas appel seulement aux capitaux de ses associés, elle fait appel aussi à leur travail et à leur dévouement. Il faut donc qu'elle soit tenue en garde contre les surprises de cessions trop faciles, comme le sont celles des actions au porteur ; il importe que cette cession ne puisse se faire que par transfert sur les registres de l'association et qu'elle ne puisse se faire qu'avec l'approbation du comité de direction. Une association coopérative veut des ouvriers, et non des spéculateurs.

Nous sommes convaincus que les ouvriers, qui ont tout avantage à se constituer en coopération, trouveront dans le public un appui et un encouragement bien mérités. Nous savons pertinemment que tel corps de métier de Montréal, s'il venait à se constituer en coopérative, trouverait immédiatement et sans bourse délier, les terrains nécessaires à la construction de ses ateliers. Une telle initiative mérite les plus grands éloges : soutenir l'ouvrier travailleur, c'est soutenir le progrès de la classe la plus intéressante de la société.

(A suivre.)

## LÉGISLATION OUVRIÈRE

Les questions ouvrières sont maintenant à l'ordre du jour, dans presque tous les parlements des États-Unis.

Quatre de ces parlements sont maintenant en session ; ce sont ceux du Maine, du Massachusetts, de Rhode Island et du Connecticut et ces assemblées se sont occupées activement des questions ouvrières.

Dans le passé, le parti démocratique a exploité avec habileté l'attention qu'il donnait aux réformes demandées par le travail organisé, alors que les républicains avaient l'air de se soucier fort peu de ces demandes. Aujourd'hui, et principalement dans le Maine, les républicains luttent d'ardeur avec les démocrates pour faire passer les mesures demandées.

Le gouverneur Bodwell, du Maine, dans son discours d'inauguration a recommandé : l'abolition de l'emprisonnement pour dettes et la protection des saisies gageries, en autant qu'elles concernent les salaires des ouvriers, des manœuvres, etc ; la prohibition du travail dans les fabriques des enfants au dessous de 15 ans, et l'adoption de la journée de 10 heures pour toutes les corporations. Des lois se rapportant à toutes ces suggestions du gouverneur Bodwell, ont été préparées et discutées et seront prochainement mises en force. Lors de la dernière session, la législature passa une loi concernant la journée de 10 heures, mais elle fut repoussée par le Sénat. L'abolition de l'emprisonnement pour dettes et des saisies gageries, pourra également être repoussée cette année par l'une ou l'autre des chambres, attendu qu'elle est combattue par un nombre considérable de petits marchands et d'avocats encore plus petits.

Le gouverneur Ames du Massachusetts, a comme son collègue du Maine, dénoncé la saisie gagerie, en matière de salaire, dans son discours d'ouverture. La loi du Massachusetts est pourtant assez libérale, ayant été amendée à plusieurs reprises, mais suivant M. Ames, elle est encore bien déficiente. Elle encourage l'achat au comptant et empêche le développement des ventes et des achats à crédit. Elle frappe durement ceux qui souvent sont trop faibles pour supporter ses coups, et fait monter le prix des articles vendus à ceux des citoyens qui devraient plus que tout autre bénéficier des plus bas prix des marchés. M. Ames ne va pas aussi loin que M. Bodwell, il se contente, en bon politicien de désirer que la question soit étudiée.

Dans le Connecticut, un remarquable rapport, sur les prix, le crédit, et les achats au comptant, et sur tous les points se rattachant à ces questions a été présenté par le Commissaire du Travail Arthur Tady. Ce fonctionnaire, a pendant l'année écoulée, étudié toutes ces questions avec beaucoup de soin, et son rapport contient des faits très intéressants. Il démontre que le paiement mensuel entraîne la création des établissements de crédit, et que si les marchands dans les villes de fabrique doivent faire crédit, ils doivent être protégés par des lois très sévères, pour le recouvrement de leurs créances. Le système des paies mensuelles entraîne donc les ventes à crédit et toutes ses conséquences judiciaires.

"La paie par semaine, au contraire, ajoute le commissaire, permet à l'ouvrier de faire ses achats au comptant, et au marchand d'exiger le paiement immédiat de ses ventes et les lois pour la collection des dettes, deviendraient alors inutiles."

C'est là la meilleure de toutes les théories avancées pour la solution de cette grave question. La paie à la semaine, et les achats au comptant, font de l'ouvrier un homme libre et heureux. En payant au comptant, il achète où il veut, et au plus bas prix du marché ; et en recevant sa paie tous les samedis il est complètement indépendant de son patron et des créanciers.

Le rapport de M. Hadley, établit que le paiement à la semaine est possible dans toutes les industries, et que les magasins qui vendent à crédit vendent plus cher que ceux qui vendent au comptant.

Suivant le rapport, les bénéfices des achats au comptant peuvent être obtenus de deux manières : 1<sup>o</sup> par une loi rendant obligatoire le paiement hebdomadaire des salaires ou par une loi exemptant les salaires de toute saisie, rendant ainsi le recouvrement des dettes presque impossible. M. Hadley est d'opinion que cette dernière mesure serait plus efficace.

Dans plus de la moitié des États, la saisie des gages est absolument défendue, et dans presque tous les autres les lois sont faites de façon à rendre cette saisie illusoire.

Dans le Connecticut, les lois sont aussi dures aux ouvriers, qu'au Canada, et nous devons ajouter que les réformes y sont plus lentes que chez nous.

Actuellement on y discute encore des projets qui sont devenus lois dans les États voisins.

Un des projets que cet État ne semble pas vouloir accepter, et cela sous la pression des compagnies de chemins de fer, la responsabilité des patrons, en matière d'accident.

Bref, on voit que les législateurs américains sont à l'œuvre, et qu'ils sont décidés à s'occuper des réformes ouvrières. Que feront les nôtres, après nous avoir promis monts et merveilles en échange de nos votes ? Nous le verrons bientôt.

## UNE ECOLE PROFESSIONNELLE

Il existe en France une école professionnelle appelée la *Martinière*. Cette école, dotée par un legs très important, — c'est-à-dire par un homme soucieux des intérêts ouvriers, — a donné gratuitement jusqu'à ce jour l'instruction à six cents élèves, sans compter les nombreux adultes qui assistent le soir aux cours de mathématiques.

Les élèves ne sont pas admis avant l'âge de dix ans et ne sont pas gardés après celui de quatorze. Pour y être admis, l'enfant doit déjà savoir lire, écrire, et les quatre premières règles de l'arithmétique. L'enseignement que reçoivent les élèves les fortifie dans les connaissances acquises avant leur admission et leur en inculque de nouvelles.

Les élèves ne demeurent que deux années dans l'école, divisée en deux classes. A la fin de la première année, les élèves passent de la seconde à la première classe.

Dès la première année, les élèves reçoivent l'enseignement élémentaire de la chimie et de la physique, et l'on fait des expériences sous leurs yeux. Pendant la seconde année, les cours de physique et de chimie sont naturellement moins élémentaires.

Les élèves de première année commencent à apprendre le dessin linéaire. Pendant la seconde année, ils se fortifient en géométrie, dessinent sur papier et font, d'après nature, des plans lavés de machines.

Puis vient, en première comme en seconde année, l'étude professionnelle. Un professeur spécial est attaché à l'étude de chaque métier, et s'attache à démontrer tous les rouages de chaque organisation industrielle.

Il serait à souhaiter que dans notre pays, de semblables écoles fussent instituées, qui deviendraient les pépinières de nos directeurs d'usines et celles aussi de nos meilleurs fabricants. A l'œuvre, donc !

## UN BON CONTREMAITRE

L'importance pour tout manufacturier d'avoir un bon contremaître est telle, que les qualités nécessaires à cet employé méritent d'être étudiées avec soin. Le contremaître doit-il sortir de l'atelier, de l'école ou du magasin ? Doit-il être le meilleur ouvrier de l'atelier ou peut-il être choisi sans regard pour son habileté manuelle ? C'est une erreur de croire que tout ouvrier habile peut faire un bon contremaître ; l'expérience a démontré le contraire. Je reconnais qu'une éducation pratique est utile, mais je dirai que pour devenir un bon contremaître un ouvrier a d'autres conditions à remplir que celle d'être habile dans les détails mécaniques de sa profession ; il faut avant tout qu'il surveille les travaux et non qu'il les exécute lui-même.

De deux contremaîtres celui qui est le plus habile manuellement est préférable quelquefois ; je dis quelquefois parce qu'aujourd'hui il y a plus d'acheteurs que de connaisseurs. Le grand point n'est plus de bien produire, mais de produire à bas prix ; la fabrication en général n'a plus de mystères et n'offre plus de difficultés à vaincre. L'habileté et l'expérience sont choses utiles, mais aujourd'hui des contremaîtres incapables de fabriquer par eux-mêmes peuvent parfaitement discerner un article mal fait, d'un qui l'est bien.

Un contremaître doit savoir commander aux hommes qui sont sous son contrôle et régulariser leur travail de façon à en obtenir les meilleurs résultats avec la plus petite dépense. Ce but ne peut être atteint que grâce à la possession d'un grand pouvoir organisateur et d'une grande sagacité commerciale. Il n'est pas toujours facile d'obtenir des ouvriers honnêtes qui conduisent leur travail afin de le rendre aussi productif que possible, et cette tâche est encore moins facile à accomplir lorsqu'on s'adresse à des ou-

vriers qui n'ont qu'une ambition : celle de faire le moins de travail pour le plus haut salaire possible. Le travail de l'ouvrier est une matière première que le bon contremaître doit utiliser et économiser autant que celles qu'il doit faire transformer, et pour cela il a besoin d'une grande force de volonté. Il est le chef de son atelier et il doit le conduire avec fermeté ; ceci ne veut pas dire qu'il doit se mettre en antagonisme avec les hommes placés sous son contrôle. Il doit, au contraire, se les attacher par les liens de la plus forte camaraderie ; fermeté ne signifie pas grossièreté ou brutalité.

Plus le contremaître est expert dans son métier, mieux cela vaut, car les théoriciens purs n'avancent que lentement lorsqu'ils ont à diriger les détails manuels de l'atelier. Des milliers d'exemples prouvant ce que nous avançons peuvent être tirés de la pratique de tous les jours.

Un bon contremaître doit être un bon juge du caractère humain ; il doit pouvoir distinguer l'ouvrier consciencieux de celui qui ne l'est pas. Il est souvent difficile, dans certains cas, de juger si l'ouvrier fait son devoir, et souvent même, pendant le travail, lorsque l'ouvrier semble occupé, il n'est pas toujours possible de dire s'il emploie réellement bien son temps. Dans ces circonstances, le contremaître doit surveiller les hommes, non pas tant selon leurs occupations apparentes que suivant leur caractère, et facilement reconnaître l'ouvrier qui perd volontairement son temps, de celui qui ne produit que peu par suite de la nature de ce qu'il a à faire.

Un bon contremaître doit pouvoir facilement et promptement remédier aux nombreux et divers accidents qui se présentent au cours du travail et qui, par faute de présence d'esprit et de connaissances pratiques et théoriques, peuvent entraîner une grande perte de temps. Il doit avoir aussi une connaissance parfaite du commerce se rattachant aux objets qu'il fabrique ; sans cette connaissance, il est plus que probable que son patron ne pourra lutter comme prix avec un concurrent dont le contremaître aura des aptitudes commerciales. L'explication du prix de revient élevé de certaines manufactures se trouve justement dans l'incompétence commerciale de ceux qui les dirigent.

Un bon contremaître, nous l'avons déjà dit, doit être ferme, mais il ne doit être ni obstiné, ni entêté. Un supérieur ayant ces deux défauts est un homme dangereux dans un atelier, il empêche souvent tout perfectionnement et progrès et devient toujours une inutilité coûteuse pour son patron. Un homme à préventions ne peut non plus faire un bon contremaître, il juge les ouvriers selon ses passions et non selon leur mérite.

Un bon contremaître doit se faire respecter et aimer des hommes qu'il a à conduire, et il ne peut y arriver qu'en les traitant avec impartialité et en s'intéressant réellement à leur bien-être individuel. Il doit garder une juste mesure entre les intérêts de celui qui l'emploie et de ceux qu'il dirige, et doit toujours faire en sorte que justice soit rendue, autant que cela est en son pouvoir, au patron comme aux ouvriers.

Dans de telles conditions on comprendra que les bons contremaîtres soient rares ; ils sont d'autant plus rares que nos fabriques augmentent tous les jours en nombre et en importance. Tout ouvrier qui prendra la peine de dérober quelques heures au plaisir, pour s'instruire et développer son intelligence, tout employé qui, ne se contentant pas de la routine du magasin, cherchera à s'initier aux côtés pratiques de la fabrication feront, dans l'avenir, d'excellents contremaîtres.

Mais il est une autre face de la question que nous n'avons pas encore abordée : celle du patron. L'homme qui, à la tête d'une grande affaire, a besoin de tout son temps et de toute son intelligence pour la faire réussir, ne peut s'occuper des détails de son industrie ; sa force consiste justement à bien choisir ses auxiliaires. Or, nous

venons de le dire, le contremaître est le principal et le plus utile des auxiliaires, il peut enlever à son patron non seulement tous les soucis de la fabrication, et ils sont nombreux, mais encore édifier sa fortune en produisant bien et à bon marché. Cet auxiliaire mérite qu'on le traite bien, moralement et financièrement ; son travail et son temps valent ce qu'ils rapportent. C'est une politique mesquine, égoïste et maladroite pour un patron que de dire de son contremaître qu'il le paie assez, parce que cet employé ne pourrait trouver ailleurs un salaire aussi fort. L'homme ainsi traité n'est plus retribué, il est exploité, et de deux choses l'une, ou il se résignera à son sort et fera payer à son patron, par son inertie, l'injustice que celui-ci lui a faite. Ce sont les bons contremaîtres qui ont fait les grandes usines et les grandes fortunes des Etats-Unis ; et ce sont les patrons intelligents, aux idées larges et justes, nous ne dirons pas généreuses dans ce cas, qui ont fait les bons contremaîtres américains.

De la manière dont le contremaître remplit ses fonctions, dépend en grande partie le bien-être des ouvriers qu'il a sous sa direction.

Le contremaître n'est et ne doit être que le premier des ouvriers ; et si son devoir vis-à-vis du patron consiste à prendre et à défendre ses intérêts matériels, son devoir envers ses camarades l'oblige à les protéger et à leur rendre leur tâche aussi facile que possible.

Le patron, surtout dans les grandes usines, s'occupe peu de ce qui se passe à l'atelier, ce n'est pas lui qui fait les règlements, et qui crée toutes ces restrictions et toutes ces obligations souvent inutiles et toujours vexatoires.

Lorsque le contremaître mesure de son pouvoir, lorsqu'il oublie qu'il n'est qu'un ouvrier, il agit comme ces employés et ces petits fonctionnaires qui font les tyranneaux et sont responsables de la plupart des troubles et des embarras qui surviennent dans les pays qu'ils administrent.

Il faut que le contremaître soit bien persuadé qu'il ne tracassera pas impunément ses compagnons.

La grève est presque toujours au bout de ces vexations et le patron, étonné des faits qui lui sont alors dévoilés, remercie presque toujours le contremaître qui, par esprit de domination mal placé, l'a trompé et s'est de fait montré incapable de commander à des hommes.

On nous signalait, ces jours-ci, le règlement d'une des premières fabriques de Montréal, règlement certainement plus dur, dans certaines de ses parties, que celui de n'importe quelle prison.

On nous affirmait que les ouvriers, hommes ou femmes, ne pouvaient aller se désaltérer pendant les heures de travail, et que même pendant ces heures il leur était interdit de quitter l'atelier sous quelque prétexte que ce fût. De plus, comme dans cette usine on travaille à façon et à la journée, on ferme les portes à clef, le soir à cinq heures, pour empêcher les ouvriers au job de sortir une fois leur tâche achevée.

Outre que ce précédé est injuste, puisque l'homme qui travaille à façon est libre de son temps, il est dangereux, comme on en a eu l'exemple ces jours-ci.

Les portes avaient été fermées, comme d'habitude, à cinq heures ; à six heures, les ouvriers s'apprêtèrent à sortir, et comme parmi eux il y a nombre de jeunes gens ; la sortie a toujours un peu l'aspect d'une trombe.

Malheureusement, l'employé-géolier avait perdu les clefs et les portes restaient fermées. On peut se figurer le tumulte que peuvent causer plusieurs centaines de jeunes gens et de jeunes filles se poussant, se bousculant pour sortir, alors que les premiers rangs sont écrasés contre les battants d'une porte verrouillée. Il n'y a pas eu d'accidents ; mais si la même bousculade, au lieu d'être le résultat d'une sortie régulière, avait été causée par le

plus insignifiant des incendies, on aurait certainement compté les victimes par centaines.

Ces règlements sont absurdes et n'ont plus raison d'être de nos jours. Pour nous, nous en rendons le contremaître responsable, c'est lui qui conduit l'atelier et c'est à lui que le patron laisse le soin de diriger les ouvriers.

Un homme qui est obligé d'interdire à ses subordonnés de boire ou de sortir de l'atelier et qui est obligé de fermer les portes de l'usine pour garder son monde jusqu'à la fin de la journée, n'est pas digne de commander, car il ne sait pas se faire obéir. En agissant comme il le fait, il nuit à son patron, qu'il fuit détester, et il se nuit à lui-même ; car, tôt ou tard, ces agissements seront appréciés à leur juste valeur, et il aura à souffrir pour les injustices et les humiliations qu'il aura infligées.

Un ouvrier doit réfléchir longuement avant d'accepter le poste de contremaître. Pour ce poste, la connaissance des hommes est au moins aussi nécessaire que la connaissance du métier.

## LE PREMIER CHEMIN DE FER FRANÇAIS EN CHINE

L'Extrême-Orient a commencé à ouvrir ses portes à l'Europe, et les hardis pionniers de la civilisation y sont allés avec une audacieuse énergie.

Nous sommes heureux de constater que c'est un Français, M. Decauville, qui a construit le premier chemin de fer à voyageurs en Chine.

Le *Chinese Times* nous apporte des détails sur l'inauguration de ce chemin de fer qui va de Tien-Tsin à Tsching-Yang ; le vice-roi du Petcheli en personne a présidé à cette solennité ; il était assisté de nombreux fonctionnaires chinois.

Le consul de France à Tien-Tsin, M. Ristelhueber, et M. Galy, ingénieur de la maison Decauville, reçurent le vice-roi à l'embarcadère.

La locomotive était ornée des drapeaux français, anglais et chinois.

Après avoir visité le matériel, et examiné particulièrement la locomotive, le vice-roi monta dans une des voitures de première classe, dans laquelle prirent place à ses côtés M. Ristelhueber et le tao-tai Lo-Feng-Loh, et donna le signal du départ.

Le train se mit en marche, aux acclamations des Chinois.

—Ce sont des voitures qui volent ! s'écriaient quelques-uns d'entre eux.

Sur tout le parcours qui a été rapidement effectué, une foule énorme, accourue des provinces, s'extasiait.

Après le voyage officiel, les trains ont été envahis par la foule qui tenait à jouir de cette nouvelle "sensation." Il est certain que l'opinion publique est très favorable aux chemins de fer ; l'administration sera bien obligée de les adopter.

C'est un nouveau succès pour la France, nous le répétons ; l'honneur en revient tout entier à M. Decauville, car tout le matériel sort de ses usines de Petit-Bourg. M. Decauville mérite, une fois de plus, le titre que nous lui donnions, il y a deux ans, à l'occasion de ses succès au Japon ; il est le plus hardi pionnier de l'industrie française en Extrême-Orient.

La semaine prochaine nous étudierons la formation de l'apprenti et successivement celle de l'ouvrier.

B... sort du cercle.

Il vient "de se flanquer une culotte." Il rencontre un ami et lui conte sa mésaventure.

—Je croyais, lui dit ce dernier, que vous vous étiez promis de ne plus toucher une carte...

—C'est vrai... mais que voulez-vous ? Il n'y a que ça qui m'amuse... Aussi j'ai renoncé à y renoncer ?

FEUILLETON DU TRAIT D'UNION

## LA CHAMBRE ROUGE

PREMIERE PARTIE.

PERE ET MERE INCONNUS.

III

Il y eut un court silence. Ils marchaient l'un à côté de l'autre sous le voile mobile et transparent que les arbres déjà touffus étendaient sur leurs fronts, pénétrés, à leur insu même, par le calme harmonieux de cette belle matinée de printemps, presque grisés par les senteurs saines et fortes que dégagent les prés verts et les frondaisons vierges.

— Jusqu'au moment où je vous ai rencontré, reprit peu après la belle jeune fille, je n'avais encore éprouvé aucune des émotions sérieuses de la vie. J'ai été très gâtée par mon père qui s'ingéniait à écarter de mon esprit toute préoccupation qui eût pu l'attrister, et jusqu'à l'année dernière, j'avais vécu sans m'inquiéter de savoir quel époux je choiserais parmi les prétendants qui, me disait-on, briguaient l'honneur de me donner leur nom. J'étais si jeune ! j'avais bien le temps.

— J'attendais donc sans impatience, quand le hasard vous amena une nuit, au château de Lesquiffou ! Ce fut un événement dans ma vie et j'éprouvai ce jour-là un étonnement dont je fus particulièrement agitée. Je n'avais encore rien senti de pareil, et avec mon audace, ma fierté natives, médisant le danger que je courais sans m'en douter, je mis, peut-être avec intention, plus d'abandon ou moins de réserve que d'habitude dans l'accueil que je vous fis. C'est là ce qui me perdit, ou plutôt non, je veux être sincère, Paul, c'est là ce qui me sauva ! Car, si j'eusse agi autrement, je ne vous aurais pas connu comme vous méritiez de l'être, et je ne vous aurais pas aimé comme je vous aime, c'est-à-dire assez profondément pour vous confier le bonheur de ma vie entière.

— Chère Berthe, murmura Paul Didier.

Berthe eut un doux sourire.

— Ah ! il faut tout dire cependant, poursuivit-elle. Cela n'a pas été tout seul, et je ne vous cacherai pas que j'ai essayé de lutter contre le sentiment si nouveau qui s'emparait ainsi de mon être tout entier ! Je me sentais comme blessée dans mon orgueil. Je songeais avec un frisson glacé à ce que dirait le monde, au chagrin qu'éprouverait mon père dont ma résolution allait ruiner les rêves longtemps bercés d'alliance aristocratiques. Ah ! j'ai passé bien des nuits sans sommeil, mon ami ! Mais Dieu m'a éclairée, soutenue, fortifiée : ma révolte n'a pas tenu, et j'ai été vaincue, parce que, après tout, je ne demandais qu'à l'être ! Et maintenant nous sommes irrévocablement l'un à l'autre ; mon père s'est rendu à mes prières, le monde a approuvé mon choix, et dites, osez dire quel obstacle humain pourrait désormais nous séparer ! Rassurez-vous donc, mon grand enfant ! Chassez toutes ces pensées importunes auxquelles vous n'avez aucune raison de vous abandonner, et marchons avec confiance vers cet avenir qui s'ouvre devant nous !

Le jeune homme ne trouva rien à répondre à cette touchante confidence ; il était ému, comme si le ciel même se fût ouvert devant lui ! Ils continuaient de marcher, doucement appuyés l'un sur l'autre, s'oubliant dans une extase muette, ne songeant pas à rompre ce doux silence qui berçait leur rêve enchanté. Tout à coup Berthe se prit à tressaillir et quitta brusquement le bras de Didier.

— Qu'avez-vous ? demanda ce dernier.

— Écoutez ! fit Berthe.

— C'est la voix de Jobic.

— Et elle m'appelle, entendez-vous ? Que peut-il être arrivé ?

Berthe achevait à peine de parler, quand une enfant de quinze ans au plus parut au bout de l'allée qu'ils suivaient. C'était Jobic. Sorte de petite fadette bretonne, que Berthe avait remarquée, un jour, dans une des fermes que possédait son père, et qui l'avait séduite par sa grâce et sa beauté sauvages ! Elle l'avait prise à son service, et elle ne pouvait que s'en louer, car aucun dévouement n'eût pu égaler celui que l'enfant avait voué à sa jeune maîtresse. Cependant Jobic venait de s'arrêter interdite ; elle était pâle et essoufflée et comprimait de ses deux bras sa poitrine qui battait avec violence.

— Qu'y a-t-il ? demanda Berthe intriguée ; tu as couru ?

— Oui, mademoiselle.

— Pourquoi ?

— C'est que M. Gautier vient d'arriver au château avec M. de Fontenette.

— Eh bien ?

— Ils se sont enfermés tous les deux et au bout d'un instant M. Gautier m'a appelée pour me dire de porter cette lettre à M. Paul.

— Donne, donne cette lettre ! dit ce dernier.

En même temps, d'une main fébrile, il déchirait l'enveloppe ; mais dès les premières lignes il étouffa un cri de douleur et devint livide.

— Paul ! s'écria Berthe qui l'observait.

— Lisez ! répondit le jeune homme.

Et à son tour elle lut. La lettre ne contenait que quelques lignes par lesquelles M. Gautier invitait le jeune avocat à ne plus revenir. C'était invraisemblable ; il y avait là quelque odieuse machination. On avait trompé son père ! Berthe n'en pouvait croire ses yeux.

— Ah ! je veux parler à M. Gautier ! dit Paul, sortant tout à coup de sa stupeur.

— Non ! interrompit Berthe d'un ton résolu. Laissez-moi ce soin et soyez tranquille ; je saurai, comme il convient, défendre notre bonheur.

— J'étais trop heureux, mes sentiments ne me trompaient pas ! Mais que peut-il s'être passé ?

— C'est ce que je vais savoir. Calmez-vous et, dans quelques heures, je vous enverrai Jobic.

— Ah ! je vais l'attendre avec la plus mortelle impatience !

— Allez donc, Paul, mon fiancé, mon époux ! J'ignore quel obstacle se dresse tout à coup entre nous pour tenter de nous séparer. Mais le cœur de votre Berthe n'est pas de ceux que les épreuves épouvantent, et ne craignez pas qu'un autre puisse jamais prendre la place que je vous y ai faite !

Paul baisa avec transport ses mains, qu'elle lui abandonnait, et pendant qu'elle s'éloignait d'un pas rapide vers le château il reprit tristement le chemin de la ville. Malgré les assurances qu'il venait de recevoir, il était inquiet. Qu'était-il survenu ? A quelle cause attribuer cette rupture presque brutale ? Quel motif grave avait pu pousser M. Gautier à ce parti extrême et violent, qui était si peu conforme à ses habitudes de courtoisie ? Il n'y avait pas loin à chercher.

Si, en effet, M. Gauthier s'était résigné au mariage de sa fille avec Paul Didier, il n'en était pas de même des prétendants à la main de Berthe. Un surtout, le vicomte de Fontenette, en avait conçu un vif dépit. Il aimait, lui aussi, sincèrement, et n'entendait pas abandonner la partie sans lutte. Il avait recherché les antécédents de Didier et relevé, dans le passé, tout ce qui pouvait jeter quelque lumière sur le mystère de sa naissance ; tâche ingrate et difficile, à laquelle il se livra avec une véritable passion, et dont le résultat devait lui être favorable, puisqu'il avait abouti à la rupture qui venait d'avoir lieu !

Paul, cependant, n'avait rien deviné de ce qui se passait ; et comment s'en fût-il douté ? Par un sentiment de dignité et de pudeur qui se comprend, il s'était toujours défendu contre le désir qui lui venait par-

fois de déchirer le voile qui couvrait son berceau. Qu'eût-il gagné, d'ailleurs, à la satisfaction de cette curiosité malsaine ? Des chagrins et une honte de plus ! Il avait préféré sa solitude studieuse et serene, et bien qu'il eût souffert longtemps de cette position cruelle d'enfant sans famille, il n'avait jamais songé à maudire ceux à qui il la devait.

Mais aujourd'hui, après ce qui venait de se passer, la situation changeait brusquement. Il repassait avec amertume les années écoulées, les efforts tentés, les luites soutenues, et il se demandait ce qu'il allait devenir et qu'elle existence serait désormais la sienne. Il avançait lentement, comme à regret, écoutant malgré lui si Jobic n'accourait pas pour le ramener au château. A un moment, comme il tournait le coude d'un étroit sentier pour reprendre la route départementale, il se trouva brusquement en présence du capitaine Bellegarde, qui, comme lui, regagnait la ville. Le capitaine avait de l'air, pour nous servir de son expression, et il remarqua tout de suite l'altération des traits du jeune avocat. Il vint à lui, la main tendue.

— Eh bien, dit-il, déjà de retour ?

— Oui, répondit Didier avec un geste accablé.

— Mlle Gautier n'est pas souffrante, au moins.

— Non, capitaine, non, Dieu merci !

— Enfin il n'y a rien de nouveau par là ?

— Pourquoi me demandez-vous cela ?

Le capitaine remua la tête.

— D'abord, parce que je vous trouve l'air un peu ému, répondit-il ; et puis, il y a une heure à peine, j'ai vu passer le vicomte, et à lui, je lui ai trouvé l'air bien content. Ça ne signifie peut-être rien, mais ça m'a fait revenir quelques idées qui depuis hier, me trouaient déjà par la tête.

— Que supposez-vous donc ? interrogea avidement Didier ?

— Moi, rien du tout. Seulement...

— Achevez !

— Eh bien, c'est cette diable de question de père et mère inconnus qui n'a jamais été tirée au clair, et ça, c'est un tort.

— Mais quand M. Gautier m'a accordé la main de sa fille, il n'ignorait rien de ma situation.

— Peut-être.

— Expliquez-vous.

Le capitaine regarda son interlocuteur bien en face.

— Tant que votre père est resté inconnu, poursuivit-il après un court silence, la chose était nette, puisque vous étiez accepté ainsi. Mais la situation serait bien différente, vous le reconnaîtrez vous-même, si, à force de recherches, on était parvenu à découvrir que ce père existe, parce que, il y a certaines circonstances où l'on préférerait n'avoir pas de père du tout.

— Que voulez-vous dire ? balbutia Didier avec un frisson.

— Ne comprenez-vous pas ?

— Vous savez quelque chose !

— Je ne dis pas non, mais j'ai promis d'être discret.

Paul porta ses deux mains à sa poitrine.

— Et vous préférez me laisser dans cette horrible anxiété qui me tue ? dit-il, la voix altérée. Cependant vous êtes lié avec Fontenette ; il a dû vous dire des choses que vous n'osez répéter, et si vous étiez réellement mon ami.

Le capitaine semblait ébranlé ; il ne fut pas long à prendre son parti.

— Au fait, dit-il, vous avez raison. Après tout, vous ne tarderez pas à savoir la vérité, et il vaut mieux que vous la connaissiez tout de suite. Et puis, ça me fait quelque chose de vous voir si malheureux, car, enfin, ce n'est pas vous qui êtes coupable.

— Coupable ! De grâce ! par pitié !

Le capitaine n'y tint plus.

— Apprenez donc, puisque vous le voulez, poursuivit-il, que Fontenette qui, lui

aussi, est amoureux de Mlle Gautier, a mis tout en œuvre pour faire la lumière sur votre naissance, et qu'il a découvert que votre père aurait été, autrefois, condamné comme voleur.

— Ah ! il a menti ! Ce n'est pas vrai. Voyons, est-ce que vous croyez cela, vous capitaine ?

Le vieux soldat remua la tête.

— Le vicomte a bien des défauts, répondit-il, mais il n'est pas menteur ; il serait incapable, même par légèreté, d'inventer de pareilles infamies. Il doit être sûr de son fait.

— J'irai lui demander les preuves.

— Vous en avez le droit, et vous avez encore celui de lui passer votre épée au travers du corps si vous jugez que les preuves ne sont pas suffisantes. Dans ce cas, si vous avez besoin d'un second, vous savez ? le capitaine Bellegarde est à votre disposition, et vous penserez à lui !

— Merci, capitaine, merci ! dit le jeune homme. A bientôt donc ! Je vais réfléchir à cela.

Il piqua des deux et gagna rapidement la ville. Il avait hâte d'être seul pour reprendre possession de lui-même. Mais une nouvelle surprise l'attendait à son retour.

IV

Il venait de pousser la porte de son cabinet, quand il s'arrêta interdit. La petite Jobic était devant lui, Jobic l'enfant recueillie par Berthe ! Sans doute celle-ci n'avait pas voulu le laisser plus longtemps dans l'horrible anxiété où elle le savait, et elle la lui envoyait pour le rassurer. Il alla vivement à elle.

— C'est Berthe qui t'envoie ? dit-il, les yeux et le cœur envivés.

Mais, presque aussitôt, la parole s'arrêta glacée sur ses lèvres. L'enfant avait ébauché un signe négatif.

— Non, monsieur Paul, répondit-elle tristement. C'est moi qui suis venue sans que personne m'ait rien ordonné.

— Qu'as-tu donc à m'apprendre ?

— Voici. Tout à l'heure, en vous voyant partir si malheureux, j'ai pensé que vous seriez peut-être content de savoir ce qui s'est passé au château après votre départ.

— Ah ! tu es bonne, toi ! Eh bien ! parle ! parle !

— D'abord, poursuivit l'enfant, après que mademoiselle a eu parlé à M. Gautier, elle est rentrée dans sa chambre et s'est mise à pleurer.

— Pauvre Berthe !

— Je ne l'avais jamais vue ainsi ; elle était toute blanche, et mordait ses petits poings, tantôt défaillante, tantôt colère. Puis, tout à coup, elle s'est dressée en me regardant avec des yeux méchants. J'ai voulu lui dire quelques mots ; elle m'a repoussée durement, et elle disait : " Le misérable ! me tromper aussi indignement, abuser de ma confiance, lui ! lui ! Ah ! qu'il parte ! Je ne veux plus le revoir, il me fait horreur ! "

— Elle a dit cela ?

— Oui, monsieur Paul.

— Mais elle pense donc que je lui ai menti, que je connaissais le passé criminel ! C'est horrible !

Le malheureux prit sa tête dans ses deux mains par un geste affolé. Il comprenait, après ce qu'on venait de lui apprendre, la suspicion infamante dont il allait être l'objet et le sentiment de réprobation qu'il inspirerait à tous ceux qui l'avaient estimé jusque-là ! Il sentit une rougeur de honte lui monter au front. Et pourtant il n'était pas coupable ! il ne savait rien du passé et il pensait avec amertume que, si Berthe l'eût réellement aimé, elle ne se fût pas tant hâtée de le croire indigne !

La petite Jobic s'était tue, interdite, douloureusement affectée de l'accablement où elle voyait celui qu'elle s'était déjà habituée à considérer comme son maître ; et elle attendait qu'il fût revenu à lui. Enfin Paul s'aperçut de son embarras.

— Chère enfant, dit-il d'un ton attendri, combien je suis touché de la preuve

d'attachement que tu viens de me donner ! Tu es dévouée et sincère, toi, tandis que les autres...

—N'avez-vous rien à dire que je puisse répéter à mademoiselle ?

—Et que lui dirais-je maintenant ? Elle ne me croirait plus !

—Cependant...

—Non, Jobic, non. Ne lui dis pas surtout que tu m'as vu ! Cette catastrophe m'a surpris en plein bonheur. Il faut que je me recueille, que je réfléchisse ! Ce que je ferai, je n'en sais rien encore. Mais quoi qu'il arrive, à quelque parti que je m'arrête, je n'oublierai jamais ce que tu as fait pour moi aujourd'hui.

Et, après avoir serré ses deux mains dans les siennes, il l'accompagna jusqu'à la porte qu'il ferma derrière elle. Quelques secondes plus tard, il était seul dans son cabinet.

« Ce que je ferai, je n'en sais rien encore, » avait-il dit à la petite Jobic ; et, en réalité, le malheur l'avait si brusquement frappé, qu'il avait peine à se retrouver. Qu'allait-il faire ? Quelle attitude allait-il prendre, devant cette cruelle révélation qui devait si profondément changer sa vie ! Quel triste avenir allait être désormais le sien ! Il n'avait d'autre perspective que l'isolement dans la honte ; toutes les sympathies si péniblement conquises se retireraient de lui, et le chemin dans lequel il s'engagerait, quel qu'il fût, n'aurait d'autre issue que le désespoir, avec la mort comme dernier et suprême refuge. La mort ! elle ne l'effrayait pas Berthe avait donné l'exemple ; déjà elle ne l'aimait plus, puisqu'elle l'accusait. Mieux valait mourir que de vivre éternellement ! Toutefois un espoir obstiné lui restait. Il ne pouvait croire encore que Berthe l'abandonnerait de la sorte : elle l'avait aimé ! Il lui semblait impossible qu'il ne restât rien dans son cœur de cet amour dont elle lui avait donné tant de preuves charmantes.

Il attendit ainsi jusqu'au soir, commençant vingt lettres qu'il déchirait, une fois achevées. Quand la nuit fut venue, il était encore assis à son bureau, le front dans la main, la poitrine oppressée, l'oreille tendue aux bruits du dehors, Mais il n'avait vu personne ! Une solitude profonde, presque sinistre, régnait autour de lui et peu à peu d'autres pensées étaient venues, lui communiquant des sensations toutes nouvelles, et certaines visions étranges s'étaient alors présentées à lui. Une surtout, plus poignante que les autres. Son père ! Son père coupable, criminel ! Qu'était-il ? quelle faute avait-il commise ? pourquoi n'apprenait-il à le connaître que le jour où il lui fallait le maudire !

Élevé dans les environs de Montpellier par de pauvres fermiers qui avaient entouré son enfance des soins les plus tendres ; envoyé plus tard au collège jusqu'à l'âge de dix-huit ans, on ne lui avait jamais parlé de son père, et, de son côté, il s'était résigné à ne demander aucun éclaircissement sur un passé qu'on paraissait décidé de lui cacher. A quoi bon, d'ailleurs, et qu'en il gagnât à faire la lumière sur ce passé ? Il était décidé à mourir. Qu'importait le reste.

Il en était là quand on frappa à la porte de son cabinet. Il se retourna en tréssaillant et se leva :

—Entrez ! dit-il d'une voix altérée.

La porte s'ouvrit aussitôt et sa vieille bonne entra. Il retomba lourdement sur son fauteuil.

—C'est toi, Ursule ? balbutia-t-il ; que veux-tu ? Aurait-on apporté quelque lettre pour moi.

Paul Didier s'efforçait de rester calme, mais son cœur battait à faire éclater sa poitrine.

—Non, monsieur, répondit la vieille femme ; seulement, il y a là quelqu'un qui demande à parler à monsieur.

—Qui cela ?

—Un étranger certainement, car c'est la première fois que je le vois.

—Qu'il revienne demain. Aujourd'hui, j'ai besoin d'être seul.

La vieille remua la tête :

—C'est bien ce que j'ai répondu, interrompit-elle aussitôt. Mais la personne a insisté, et ma chargée de vous remettre cette carte.

Le jeune avocat prit la carte et lut le nom qui y était gravé :

PIERRE GILBERT.

Ce nom lui était inconnu et ne pouvait l'éclairer : il eut un mouvement d'impatience.

—Allons ! soit, dit-il, fais entrer. Je lui dirai moi-même que le temps m'est compté et je lui ferai comprendre qu'il est indiscret.

La vieille s'éloigna, et presque aussitôt l'inconnu pénétra dans le cabinet.

## V

A sa vue, sans qu'il eût pu expliquer ce qui se passait en lui, Paul éprouva une sensation bizarre, mêlée de curiosité et d'intérêt poignant. C'était un homme de cinquante ans environ, grand, élancé, les cheveux grisonnants, dont les traits témoignaient, par leur altération, d'une vie de longues et cruelles épreuves ; les yeux étaient doux et tristes ; il y avait sur son front comme un voile d'amère mélancolie. Il resta quelques secondes silencieux, enveloppant d'un regard profond le jeune avocat qui se taisait lui-même, en proie à une émotion singulière dont il cherchait vainement à se dégager. Mille pensées affluaient à son cœur ; ses tempes s'étaient prises à battre avec violence ; à travers le trouble de son esprit, une sorte de divination s'emparait de lui et, comme par enchantement, éclaira tout à coup les ténèbres du passé. Il se leva avec un cri.

—Mon Dieu ! c'est donc possible ! balbutia-t-il éperdu.

—Tu devines ? fit Pierre Gilbert.

—Vous ! ce serait vous !

Et, par un geste qu'il ne put réprimer à temps, il se voila la face de ses deux mains.

Pierre Gilbert remua douloureusement la tête.

—Avant de juger ton père, apprendis à le connaître, dit-il d'un ton grave.

—Ainsi c'est vrai ! murmura Paul accablé.

—Voilà près de vingt ans que j'ai disparu, voilà trois ans que je suis de retour, poursuivit Pierre Gilbert, et veux-tu que je te dise ce que j'ai fait pendant ces trois dernières années ?

Paul gardait un silence embarrassé ; Pierre Gilbert l'observa un moment d'un regard attendri.

—Ah ! j'avais bien envie de te voir cependant ! reprit-il peu après ; je savais que tu étais devenu un homme vaillant, studieux, éloquent. Je t'ai vu l'autre jour, à la cour d'assises, à Rennes, mais j'avais peur d'aller t'embrasser, et je me suis contenté. Car je n'ignorais pas qu'un seul oubli de ma part eût été pour toi la honte et le déshonneur.

—Ah ! pourquoi cette crainte vous a-t-elle retenu ? objecta Paul. Pourquoi avoir tant tardé à me faire connaître la vérité ? Je n'en serais point aujourd'hui réduit au désespoir, et Mlle Berthe Gautier n'aurait pas eu à douter de mon honneur et de ma loyauté ! Tandis que maintenant tout m'accuse à mon tour ; on croit que mon silence n'a été qu'un odieux calcul, et aucune voix ne s'élèvera pour me défendre. Mais je suis bien résolu à ne point accepter cette honte. J'ai mon honneur aussi ! Celui-là, je ne le laisserai pas entamer, et, quand vous êtes venu, voyez ! mon parti était pris ; c'est dans la mort que j'allais me réfugier !

—Malheureux ! s'écria Pierre Gilbert.

—Eh ! que prétendez-vous que je fasse ? répliqua Paul en pressant ses tempes avec force ; quel autre conseil oseriez-vous me donner ? Tenez ! vous ne savez pas jusqu'à présent j'avais vécu solitaire, portant le lourd fardeau de cette situation que vous m'avez faite ! Je ne me plaignais pas ! Jamais un reproche ne m'est échappé qui vous accusât. L'étude me suffisait ; aux heures de doute, je me retrempe dans

le travail austère et fortifiant. Mais un jour, une jeune fille se présenta à moi, qui se prit à m'aimer presque autant que je l'aimais moi-même ; je ne lui ai caché rien, je ne voulais pas la devoir à un mensonge ! Je lui dis que j'étais pauvre, que je ne connaissais ni mon père ni ma mère, et la pauvre enfant, qui pouvait prétendre à devenir marquise ou comtesse, n'hésita pas à préférer le déshérité sans famille et sans nom ! Et vous croyez après cela que j'accepterais la vie avec le mépris de Berthe ! Non ! mille fois non ! Je veux qu'elle apprenne que l'homme qu'elle a aimé n'était pas indigne d'elle, et elle verra bien, du moins, que je n'avais pas formé le criminel projet de lui faire partager l'héritage d'un passé coupable !

Pierre Gilbert avait écouté sans interrompre. Quand Paul Didier se tut, il se rapprocha de lui :

—Ainsi, dit-il à voix lente, comme s'il eût pesé chacune de ses paroles, tu es résolu ?

—Vous en doutez !

—Tu veux mourir ?

—L'honneur ne laisse pas d'autre issue.

—Peut-être n'as-tu pas assez cherché.

—Que dites-vous ?

Paul Didier se sentit pris d'un intérêt subit. Pierre Gilbert continua.

—Tu accuses ton père, poursuivis-tu, et tu le condamnes, comme l'ont condamné, il y a vingt ans, ceux qui l'ont jugé.

—Mais, balbutia Paul.

—De la part des jurés, cela semble naturel ; je n'étais pas là pour me défendre, et tout s'élevait contre le malheureux qui avait disparu. Mais toi, Paul, depuis que tu sais que ce malheureux est ton père, pourquoi n'as-tu pas eu pitié ? pourquoi la pensée ne t'est-elle pas venue qu'il pouvait y avoir erreur ?

—Est-ce possible !

—Depuis trois ans, sais-tu ce que j'ai fait ?

—Parlez, parlez !

—Je me suis rendu à Montpellier ! Je venais d'apprendre que j'avais été condamné, et je connaissais par la *Gazette des Tribunaux* tout ce qui s'était passé au cours des débats. Le jugement paraissait justifié de tout point : un vol avait été commis, et le caissier avait pris la fuite emportant un million. Les preuves abondaient ; il ne semblait pas qu'il pût s'élever le moindre doute, et pourtant !

—Achevez !

—Pourtant ce caissier était innocent.

—Innocent ?

—Depuis trois années, je n'ai pas eu d'autre but que d'en rechercher les preuves.

—Et vous les avez ?

—Je te les apporte.

—Ah ! mon père ! mon père !

Paul voulut se précipiter dans ses bras ; Pierre Gilbert le repoussa doucement.

—Non, dit-il, plus tard, quand tu auras acquis la certitude que ton père n'a pas cessé d'être un honnête homme, alors seulement tu pourras lui serrer la main.

Et déposant sur le bureau du jeune avocat une volumineuse enveloppe il ajouta :

—Voici le dossier complet ; lis avec attention toutes ces pièces, compulse ces documents, et lorsque tu te seras éclairé comme tu dois l'être, nous parlerons du dernier devoir qu'il te restera à remplir.

—Quel devoir ?

—Celui de rechercher le misérable qui, depuis vingt ans, nous a volé notre honneur.

—Vous ne le connaissez donc pas ?

—Le dossier est là ; lis-le jusqu'au dernier feuillet ; et demain nous pourrons causer plus utilement.

En parlant ainsi, Pierre Gilbert s'était levé.

—Vous partez ? fit Paul Didier.

—Je ne veux pas que l'on me trouve chez toi aujourd'hui, répondit Pierre Gilbert ; et puis, tu dois avoir hâte de vérifier si j'ai dit vrai.

Il ne se trompait pas. Paul était, depuis quelques secondes, dans un état

d'impatience et d'anxiété indescriptibles. Ce dossier exerçait sur lui une sorte de fascination et l'attirait impérieusement. Il ne retint donc pas davantage Pierre Gilbert et, dès qu'il se vit seul, il ferma vivement la porte de son cabinet et alla s'asseoir à son bureau. Qu'allait-il apprendre ? L'innocence de son père, c'était sa propre réhabilitation auprès de Berthe ; et il tremblait que Pierre Gilbert ne l'eût trompé ! Alors, d'une main nerveuse, il ouvrit le dossier et en commença la lecture.

Onze heures sonnaient en ce moment à l'horloge de la ville, et jusqu'au jour il resta là, absorbé, palpitant, la poitrine et la tête en feu. Quand il eut fini, il n'y avait plus une ombre dans son esprit. Pierre Gilbert était innocent ! L'histoire qui se dégageait de tous ces documents qu'il venait de lire était particulièrement dramatique et saisissante, roman d'amour doux et dolent à la fois, et qui avait fini dans la douleur et dans le désespoir ! Nous en raconterons rapidement les principales péripéties.

## VI

Avant de venir se fixer à Montpellier, Pierre Gilbert habitait Paris où il avait connu et aimé une jeune fille dont la famille, originaire d'Amérique, passait en France une grande partie de l'année. Sarah Parker avait alors dix-huit ans à peine ; Pierre Gilbert venait d'entrer dans sa vingt-quatrième année. A cet âge, le cœur n'a point encore appris à raisonner, et les deux jeunes gens s'abandonnèrent sans réfléchir à cette passion qui s'emparait d'eux avec un égal emportement. Sarah Parker devait être un jour très riche ; Pierre Gilbert était lui-même dans une position de fortune relativement considérable ; et ils pouvaient espérer l'un et l'autre qu'aucun obstacle ne s'opposerait à leur union, le jour où tous les deux seraient aux parents de Sarah l'aveu de leur amour. Malheureusement il n'en fut point ainsi, et un refus formel accueillit la demande du jeune homme.

Cruellement déçus dans leur naïve confiance, désespérés, les deux jeunes gens prirent la fuite ; et deux semaines plus tard, dans la petite chapelle de St. Jacques à Valladolid, un prêtre bénissait leur amour, toujours resté pur. Ils vécurent pendant un an dans un petit hôtel des faubourgs de la ville. Au bout de ce temps, Sarah mit au monde un enfant que Gilbert confia à une nourrice des environs de Montpellier. Malgré le mystère dont cette naissance avait été entourée, sa nouvelle parvint aux oreilles de la famille Parker. Le père de la jeune Sarah usa de rigueur envers sa famille et la contraignit de retourner avec lui en Amérique ; il se refusait toujours à reconnaître Gilbert pour gendre ; et il espérait obtenir l'annulation de ce mariage. Peut-être aussi l'absence aurait-elle raison de l'amour de Sarah !

La séparation fut particulièrement douloureuse pour la jeune mère ; mais son amour à elle, non plus que l'amour de Gilbert, n'était de ceux que l'absence peut entamer, et ils se quittèrent avec courage et sans appréhension de l'avenir. Tandis que Sarah partait pour Washington, Pierre Gilbert allait s'établir à Montpellier, non loin du bourg où leur enfant était élevé.

L'absence devait durer une année à peine ; du moins ils l'espéraient. Elle dura près de cinq ans ! Au bout de ces cinq années, pendant lesquelles Gilbert et Sarah n'avaient cessé de correspondre, la famille Parker revint enfin à Paris pour s'y fixer d'une façon définitive. A cette nouvelle, Pierre Gilbert se sentit ému plus qu'il ne l'avait jamais été. Un matin, il reçut de Sarah une lettre où elle lui faisait connaître qu'elle avait pris un parti extrême et que, le samedi suivant, elle serait près de lui. Il prépara donc aussitôt son départ, envoya des instructions détaillées à la jeune femme, et, le samedi convenu, il quitta Montpellier pour aller la rejoindre. — *A continuer.*

**MONTREAL-OUEST**

Nous, soussignés, électeurs du District Electoral de Montréal-Ouest, nommons par le présent Honorable sir Donald Alexander Smith, K. C. M. G., de Montréal, comme candidat à l'élection qui doit avoir lieu d'un député pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada.

En foi de quoi, nous avons signé à Montréal, dans le dit district électoral, ce 5<sup>me</sup> jour de février 1887.

- |                     |                     |
|---------------------|---------------------|
| Drummond, Geo A     | Adams, Henry F      |
| Robertson, Andrew   | Adams, J D          |
| Green, E K          | Lyman, Henry        |
| Murphy, Edward      | Gault, A F          |
| Gault, M H          | MacLennan, Hugh     |
| Morris, Alex        | Allan, Andrew       |
| Ogilvie, W W        | Gould, Charles H    |
| Masterman, W        | Cassils, John       |
| Henderson, D H      | Bender, E N         |
| Cassils, William    | Brown, George       |
| Allcott, T          | Bremner, J B        |
| Andrews, H          | Brayley, J W        |
| Allan, H M          | Burnett, J          |
| Adams, Jas A        | Bell, Joshua A      |
| Ainsley, William    | Benny, Robert       |
| Allan, Andrew       | Bowden, Joshua A    |
| Ayer, A             | Belisle, Charles    |
| Ames, E F           | Bélisle, Henri      |
| Archibald, J S      | Chalifoux, Edouard  |
| Anderson, A         | Cunningham, W H     |
| Anderson, Robert    | Chapman, Alex       |
| Bossé, Joseph       | Charest, W          |
| Bateson, James      | Cornish, George     |
| Bell, James, M D    | Cameron, Jas C, M D |
| Bronskill, H J      | Clouston, E S       |
| Beall, James W      | Crawford, John      |
| Budden, H A         | Crathern, James     |
| Baker, J C          | Chapple, A B        |
| Barbeau, Henry      | Campbell, Colln     |
| Boyd, Andrew        | Cleghorn, J P       |
| Brown, R G          | Costen, George W    |
| Brown, G J          | Crawford, David     |
| Burns, Michael      | Clare, William      |
| Brown, R G          | Cassils, William    |
| Brown, J Stevenson, | Cassils, John       |
| Brown, Francis, R F | Chanteloup, E       |
| Botterell, E H      | Crombie, A M        |
| Birks, Henry        | Cleudinneng, W      |
| Bickley, F P        | Callaghan, John M   |
| Brien, C O          | Curran, Martin      |
| Burus, John         | Carroll, Thomas     |
| Corrigan, G H       | Flood, Martin       |
| Clarke, J A         | Fenwick, Geo E M D  |
| Carpentier, G J     | Finn, T J           |
| Coristine, James    | Flanagan, M M J     |
| Coristine, Thomas J | Force, Anthony      |
| Connelly, W         | Poster, Robert      |
| Caviell, D          | Fraser, Alexander D |
| Cleudinneng, W, jr  | Fletcher, John      |
| Cleudinneng, J P    | Fletcher Norman     |
| Campbell, Kenneth   | Forecimmer, E       |
| Creak, George       | Fletcher, John P    |
| Duff, W G           | Fraser, George B    |
| Dyer, John          | Foley, John         |
| Desmarteau, P       | Fabian, John        |
| Dawson, sir William | Forl, Rebben        |
| Dawson, Samuel E    | Gilmour, John       |
| Duncan, W capt      | Gartham, John, T    |
| Davies, J T         | Gamble, William     |
| Drummond, George    | Galley, James       |
| Drysdale, W         | Godin, James        |
| De Lisle, M N       | Godcharls, O        |
| Dow, Robert W       | Girdwood, G P       |
| Duguid, Robert      | Godfrey, R T        |
| Donovan, P          | Green, F H          |
| Deuchars, W         | Gardner, James      |
| Dowker, Leslie R    | Grant, Henry & Fils |
| Drake, Richard      | Gordon, Wm          |
| Dawes, Andrews J    | Greene, E K         |
| Donnelly, H         | Gault, N L          |
| Englsh, D           | Gault, A F          |
| Eaden, George W     | Gould, Chas H       |
| Ewan, Alex          | Gardner, Robt, jr   |
| Earle, H            | Gardner, W T        |
| Ewing, A S          | Greet, R Douglas    |
| Grovan, Martin J    | Howard, George G    |
| Gallagher, P        | Henderson, H        |
| Greenfields, E B    | Hamilton, John      |
| Green, G A          | Hoolahan, William   |
| Guilbert, A         | Hope, John          |
| Glover, T           | Hird, Samuel        |
| Grall, Thomas F H   | Jones, John T       |
| Geeves, William     | Jeffrey, Alexander  |
| Henthorn, Thomas    | Johnson, Alexander  |
| Houston, William    | Johnston, W G, M D  |
| Henthorn, William   | Joyce, A            |
| Hilaire, J E T      | Joseph, Henry J     |
| Howard, R P, M D    | Johnstone, James    |
| Harrington, B I     | Jones, S E          |
| Hall, John S        | Joseph, Jesse       |
| Howard, Thomas      | Iles, George        |
| Henderson, Norman   | Kendall, James D    |
| Hooper, Auguste W   | Knox, James         |
| Holland, Charles    | King, W M           |
| Hall, W V B         | Kollmeyer, W        |
| Hale, A             | Kerby, D T          |
| Henry, Edward N     | Kinghorn, G M       |
| Henderson, D H      | Kerry, John         |
| Hart, George F      | Kinloch, William    |
| Holland, H M        | Kilkeary, M         |
| Hodge, George       | Lundie, Geo W       |
| Holden, J C         | Lampard, Henry      |
| Hara, J O           | Latarnoux, Joseph   |
| Henry, A C          | Lyman, Theo         |
| Henshaw, F W        | Larue, J Allen      |
| Hart, A W           | Lyman, Henry        |

- |                     |                     |
|---------------------|---------------------|
| Hall, John S jr     | Lyman, Fils & Co    |
| Holland, R          | Laurier, D L        |
| Harrison, J C       | Lonsdale, J C       |
| Lockerby, G L       | McEachran, D        |
| Larocque, A         | McGillis, John      |
| Lightbound, George  | McDougall, L S      |
| Loneragan, M S      | McFee, Alexander    |
| Leggatt, James      | McMaster, William   |
| Letts, Thomas       | McDonald, John      |
| Schultze, Edward    | McDonald, W C       |
| O'Leary, Samuel     | McLennan, Hugh      |
| Lebhornean, T A     | McDougall, Campb    |
| Moore, William      | McKay, W A          |
| Molloy, John        | McKenna, M S        |
| Macfarlane, J       | McCready, Michael   |
| Masterman, W        | McLaughlin, Joseph  |
| Murray, William J   | Melver Stephen      |
| Mitchell, A         | McCord, David R     |
| Mackenzie, Hector   | McCaffrey, P F      |
| Macpherson A        | McCaffrey, P M      |
| Miller, R H         | McGarvey, O         |
| Miller, Robert      | McLaren, John       |
| Macfarlane James F  | McAdle, George      |
| Maclean, John       | Newman, T Henry     |
| Murphy, J B         | Ogilvie, V W        |
| Murphy, Edward      | Ogilvie, John       |
| Morris, Alex W      | Ogilvie, A W        |
| Massey, F           | Outram, F           |
| Meighen, Robert     | Ogilvy, John        |
| MackKedie, J W      | O'Hara, Williams    |
| MackKedie, J R      | Pigeon, Charles     |
| Macdonald, B        | Proudfoot, A        |
| Mitchell, Robert    | Peck, Thomas        |
| Mengher, John       | Peck, James H       |
| Myers, U            | Perrault, C O       |
| Mussell, James      | Paul, Walter        |
| MacDonnell, R L M D | Philbin, M          |
| Proctor, Charles D  | Stewart, James, M D |
| Pilon, Edward       | Salter, Wm R        |
| Parson, T K         | Salter, William     |
| Payne, George       | Samuel, R R         |
| Pitman, Thos H      | Stallford, H S      |
| Rough, Andrew       | Sadler, James A     |
| Ruttan, R F         | Scott, Alexander    |
| Roddick, T G        | Strong, Samuel      |
| Ross, George M D    | Smithers, Chas F    |
| Ross, D             | Savage, Robert D    |
| Robertson, William  | Sutherland, Wm      |
| Rolland, A E        | Sidey, John G       |
| Ramsay, W M         | Sidey, D D          |
| Robertson, Henry    | Stephens, R H       |
| Rogers, —           | Sumner, George      |
| Reid, Williams      | Shunnick, John      |
| Roushau, William    | Stephens, George    |
| Ramsay, A           | Ship,               |
| Rankin, John        | Slessor, James      |
| Robertson, Andrew   | Smith, G F C        |
| Rawlings, E         | Sims, A H           |
| Ross, Frank         | Stephens, S S       |
| Robertson, J B      | Simpson, R S        |
| Roy, Joseph         | Simpson, John A     |
| Rea, David, jr      | Stephen, Frank      |
| Robertson, John A   | Standiford, F       |
| Ralling, Thomas     | Sharp, Edward S     |
| Ross, E             | Simmons, J          |
| Sinclair, Wm T      | Shorey, C L         |
| Streathey, Robt     | Shorey, H O         |
| Smith, John W       | Shorey, H           |
| Saint Onge, W       | Stratton, H G       |
| Simpson, J Cradock  | Sullivan A O        |
| Shepherd, Francis J | Street, Walter      |
| Stephens, C H       | Willcock, D         |
| Sutherland, E       | Wark James          |
| Simpson, Wm         | Brice, A J          |
| Sims, H H           | Marler W            |
| Simpson, John       | McIntyre, W C       |
| Thompson, Robt.     | Whyte, J K          |
| Tester, James W     | Rac J               |
| Thomas, W T         | Hampson, Robt       |
| Tatley, Wm          | Patterson, A T      |
| Turnbull, John      | Gillespie, Jas A    |
| Tierney, James      | McDougall, H S      |
| Tabb, Horatio N     | Hamilton, Geo W     |
| Tovey, G            | Oswald, W R         |
| Telfer, Henry C     | Linton, Robert      |
| Verner, R C         | Hyde, George        |
| Uly, J J            | Mackintosh, T       |
| Wells, John         | Olds, George        |
| White, Robt S       | Hopkins, John W     |
| White, Smeaton      | Taylor, W S         |
| Whitney, H D        | Tait, Thomas        |
| White, W J          | Rielle, Joseph      |
| White, Richard      | Hosmer, C R         |
| Whitehead, E A      | Hatton, J C (C R)   |
| Wood, John B        | Sadler, G W         |
| Watson, John C      | Matthews, W         |
| Wallace, A J        | Hatch, H            |
| Wait, George        | Matthews, E         |
| Walsh, A A          | Cavanagh, E         |
| Waters, Chs S       | Gilbert, E E        |
| Whitham, James      | Gilbert, F W        |
| Withers, J Philip   | Pierce, John        |
| Whitlock, A A       | Gilbert, Frank      |
| Wilson, R           | Tremblay, P O       |
| White, Richard      | Briggs, C A         |
| Woodger, W C        | Price, John         |
| DeWitt, J           | Scott, James        |
| Shaw, J Hainpdem    | Worboise, Thomas    |
| Proulx, Olivier     | Ritchie, Robert     |
| Houdsworth, John E  |                     |

Nous donnons ici avis aux citoyens désireux d'ajouter leurs noms à la requête ci-dessus en faveur de sir Donald A. Smith, qu'ils trouveront les formules nécessaires au Comité central, No 775, rue Craig, et à d'autres salles de comité, de 9 heures a. m. jusqu'à 10 heures p. m.

M. H. GAULT, Président.  
THOMAS LETIS, Secrétaire.

# LE SYNDICAT CANADIEN

DUPUIS, DUPUIS & CIE.,

Coin DES Rues Ste. Catherine & Amherst

Confiant dans la renommée qu'il s'est acquise, et saisissant chaque occasion profitable à ses pratiques, il lui fait plaisir d'annoncer qu'il s'est procuré

## 10 CAISSES DE COTON A TABLIER

qui a mouillé à l'inondation de Cornwall, ce coton porte une verge de largeur, il vaut 15 cents et sera vendu à 8 et 10 cents suivants les patrons.

## 20 CAISSES D'INDIENNE

IMPRIMÉE SUR COTON PUR. COULEURS GARANTIES.

Cette indienne a été importée par un agent pour être vendue à 12½ cts. elle est offerte à 8 cents.

L'Inventaire est terminé, tout est réduit pour l'Ouverture du Commerce du Printemps.

Comme cette maison a toujours fait le commerce avec les Ouvriers, elle compte sur leur encouragement et s'efforcera toujours de leur donner toutes les facilités désirables.

# A VENDRE!

UNE GRANDE QUANTITE DE

## BOIS de SCIAGE

DE TOUTES

ÉPAISSEURS, LATTES

LARGEURS BARDEAUX

ou QUALITÉS

PRÉPARÉ SCIÉS

— OU — — ET —

BRUT FENDUS

# BOIS

— DE —

## CHARPENTE

— EN —

# PIN ET EPINETTE

CHEZ A. HURTEAUX & FRERE

Coin des Rues L'Archevêque et Sanguinet, Montréal. Sur le bord du Canal, en face des bureaux du Grand Tronc

LA MAIRIE, 1887.

A l'honorable John J. C. Abbott, C.R., Nous les soussignés, électeurs de la cité de Montréal, désirant que le fauteuil civilique soit occupé par un représentant anglais, vous demandons d'accepter la nomination et nous ferons tous nos efforts pour assurer le succès de votre élection.

- M H Gault, Wm Cassils, Walter Paul, Dugald Graham, James Stewart, John L Morris, D R McCord, Edgar Judge, Samuel Davis, Wm Euard, James Slessor, Henri Vian, Henry J Kavanagh, Chas A Duclou, Ed Barnard, T E Normandeau, D E Bowie, W Mercer, C A Geoffrion, A Dorion, Geo R W Kittson, W J Cruikshanks, E Lafleur, R T Heneker, Omer Payette, Arthur Coquerneau, George Beaudoin, Louis Jette, Hon Hy Starnes, Hugh Porter, Joseph Gilbeau, O Rodier, O Garipey, J B Boileau, Joseph F Kenna, H B Wright, J F Mace, James Knox, W J Wiseman, Phillip Jones, A Goyette, John S Reney, A B Almour, Frederic Hague, J R Hutchison, M S Berry, W D Marson, W D M Marier, W L Maltby, Geo T Griffiths, W Lane, Fredk Nash, A T Holland, John Fair, Jr, C J Brooke, Saml C Marson, J P Cleghorn, Frs Benoit, J B Siron, G Mireault, P Ph W Charette, Oct Bernier, Gatien Bernier, B Guimont, T Boucher, F Leblanc, A C Gervais, A Busiere, Simon Beaudry, W J Barbour, Chas Cassils, Wm Walker, Geo F Chisholm, A Goyette, E A Small, Louis Sutherland, G J Chisholm, J E Berthelet, MD, Anthony Force, O'Hara Baynes, Arch M Cassils, Wm J Harrower, George Daveluy, John McCulloch, Joseph Simard, L H Marchand, A Lacoste, Arth Lacoste, Eug Globensky, A Dagenais, MD, A L Demartigny, MD, B Globensky, A Pérard, L W Sicotte, G R Grant, P B Mignault, H P Pepin, A Demartigny, J O Villeneuve, A S Hamelin, Gustave Jetté, Olivier Morin, Chs Corbin, Chs Blondin, Edouard Major, Jas. Guillemette, Geo H. Harrower, Léger St Jean, Dr A Gaibord, P Maillet, Pierre H Marlot, Louis Roy, Narcisse Surprenant, Thomas Maheu, Ed Dagenais, Z Forest, Geo Major, J M Dufresnes, M Brossard, J C Anger, N M Lecavaller

- A F Gault, Jonathan Hodgson, Hon J Hamilton, Thos Workman, W H Kerr, C R, Edward Murphy, Wm Cassils, John Kerry, T J Doherty, Chas J Doherty, A R Oughtred, F S MacLennan, F W Terrill, Geo H Matthews, G F Matthews, Richard Rutledge, J Ralph Murray, L Arsene Lavallée, J N Greenshields, Damien Barette, Ed Blanchard, Pierre Lévesque, Joseph Paré, Chas M Holt, J P Cooke, Thos Larkin, J A Cushing, David Bowes, Godfrey Weir, James Baxter, Hy J Hague, C P Davidson, C R, Robt W Larkin, M Hicks, Geo A Baynes, W D Marson, W D M Marier, W L Maltby, Geo T Griffiths, W Lane, Fredk Nash, A T Holland, John Fair, Jr, C J Brooke, Saml C Marson, J P Cleghorn, Frs Benoit, J B Siron, G Mireault, P Ph W Charette, Oct Bernier, Gatien Bernier, B Guimont, T Boucher, F Leblanc, A C Gervais, A Busiere, Simon Beaudry, W J Barbour, Chas Cassils, Wm Walker, Geo F Chisholm, A Goyette, E A Small, Louis Sutherland, G J Chisholm, J E Berthelet, MD, Anthony Force, O'Hara Baynes, Arch M Cassils, Wm J Harrower, George Daveluy, John McCulloch, Joseph Simard, L H Marchand, A Lacoste, Arth Lacoste, Eug Globensky, A Dagenais, MD, A L Demartigny, MD, B Globensky, A Pérard, L W Sicotte, G R Grant, P B Mignault, H P Pepin, A Demartigny, J O Villeneuve, A S Hamelin, Gustave Jetté, Olivier Morin, Chs Corbin, Chs Blondin, Edouard Major, Jas. Guillemette, Geo H. Harrower, Léger St Jean, Dr A Gaibord, P Maillet, Pierre H Marlot, Louis Roy, Narcisse Surprenant, Thomas Maheu, Ed Dagenais, Z Forest, Geo Major, J M Dufresnes, M Brossard, J C Anger, N M Lecavaller, Henri Vian, Henry J Kavanagh, Chas A Duclou, Ed Barnard, T E Normandeau, D E Bowie, W Mercer, C A Geoffrion, A Dorion, Geo R W Kittson, W J Cruikshanks, E Lafleur, R T Heneker, Omer Payette, Arthur Coquerneau, George Beaudoin, Louis Jette, Hon Hy Starnes, Hugh Porter, Joseph Gilbeau, O Rodier, O Garipey, J B Boileau, Joseph F Kenna, H B Wright, J F Mace, James Knox, W J Wiseman, Phillip Jones, A Goyette, John S Reney, A B Almour, Frederic Hague, J R Hutchison, M S Berry, W D Marson, W D M Marier, W L Maltby, Geo T Griffiths, W Lane, Fredk Nash, A T Holland, John Fair, Jr, C J Brooke, Saml C Marson, J P Cleghorn, Frs Benoit, J B Siron, G Mireault, P Ph W Charette, Oct Bernier, Gatien Bernier, B Guimont, T Boucher, F Leblanc, A C Gervais, A Busiere, Simon Beaudry, W J Barbour, Chas Cassils, Wm Walker, Geo F Chisholm, A Goyette, E A Small, Louis Sutherland, G J Chisholm, J E Berthelet, MD, Anthony Force, O'Hara Baynes, Arch M Cassils, Wm J Harrower, George Daveluy, John McCulloch, Joseph Simard, L H Marchand, A Lacoste, Arth Lacoste, Eug Globensky, A Dagenais, MD, A L Demartigny, MD, B Globensky, A Pérard, L W Sicotte, G R Grant, P B Mignault, H P Pepin, A Demartigny, J O Villeneuve, A S Hamelin, Gustave Jetté, Olivier Morin, Chs Corbin, Chs Blondin, Edouard Major, Jas. Guillemette, Geo H. Harrower, Léger St Jean, Dr A Gaibord, P Maillet, Pierre H Marlot, Louis Roy, Narcisse Surprenant, Thomas Maheu, Ed Dagenais, Z Forest, Geo Major, J M Dufresnes, M Brossard, J C Anger, N M Lecavaller, Henri Vian, Henry J Kavanagh, Chas A Duclou, Ed Barnard, T E Normandeau, D E Bowie, W Mercer, C A Geoffrion, A Dorion, Geo R W Kittson, W J Cruikshanks, E Lafleur, R T Heneker, Omer Payette, Arthur Coquerneau, George Beaudoin, Louis Jette, Hon Hy Starnes, Hugh Porter, Joseph Gilbeau, O Rodier, O Garipey, J B Boileau, Joseph F Kenna, H B Wright, J F Mace, James Knox, W J Wiseman, Phillip Jones, A Goyette, John S Reney, A B Almour, Frederic Hague, J R Hutchison, M S Berry, W D Marson, W D M Marier, W L Maltby, Geo T Griffiths, W Lane, Fredk Nash, A T Holland, John Fair, Jr, C J Brooke, Saml C Marson, J P Cleghorn, Frs Benoit, J B Siron, G Mireault, P Ph W Charette, Oct Bernier, Gatien Bernier, B Guimont, T Boucher, F Leblanc, A C Gervais, A Busiere, Simon Beaudry, W J Barbour, Chas Cassils, Wm Walker, Geo F Chisholm, A Goyette, E A Small, Louis Sutherland, G J Chisholm, J E Berthelet, MD, Anthony Force, O'Hara Baynes, Arch M Cassils, Wm J Harrower, George Daveluy, John McCulloch, Joseph Simard, L H Marchand, A Lacoste, Arth Lacoste, Eug Globensky, A Dagenais, MD, A L Demartigny, MD, B Globensky, A Pérard, L W Sicotte, G R Grant, P B Mignault, H P Pepin, A Demartigny, J O Villeneuve, A S Hamelin, Gustave Jetté, Olivier Morin, Chs Corbin, Chs Blondin, Edouard Major, Jas. Guillemette, Geo H. Harrower, Léger St Jean, Dr A Gaibord, P Maillet, Pierre H Marlot, Louis Roy, Narcisse Surprenant, Thomas Maheu, Ed Dagenais, Z Forest, Geo Major, J M Dufresnes, M Brossard, J C Anger, N M Lecavaller

- E K Greene, J Whalley, A M Crombie, John C Griffin, Thos Lee, F J Cockbury, E H Gough, Hugh Butler, John Rankin, H S Heneker, Frank Bond, G M Bosworth, F S Lyman, S Bechune C R, J L Archambault, T P Butler, H C Saint Pierre, F D Monk, M Hutchinson, Ald J W Mount, John L Morris, A W Grenier, Alex McArthur, Geo R Frowse, T Carli, Alex Carli, L GeasPELLI, André Santi, Emile Ferrara, J S Allari, Antoine Canna, Edouard Greaves, Ernest Brunet, Damase Roy, George Caverhill, John B Tresidder, Alex Macdonald, E W Bond, George Coldie, Richard Wolf, Chas Raynes, J G Brais, Samuel Johnson, Jas W Craig, Arthur Ross, Thos Workman, Hugh Graham, Thos J Potter, Francis Huston, A McIntosh, F Masse, Jas H Wardlow, Jas Nelson, jr, John Cassils, J E Dunham, R N C Connell, H S MacDougall, John G Grant, Andrew A Wilson, Robert Lindsay, R Meredith, W R Oswald, J L Marier, L J Forget, Geo W Hamilton, Lawrence Hague, Ernest Howard, W J Gardner, W M Ramsay, D R McCord, Henry Joseph, J A Gordon, Thos D Bell, Chas P Selater, Thos Davidson, C Drinkwater, C Cushing, Chas Fyfe, H Hogan, C S Campbell, C Lane, A J Hubbard, John Hyde, Robert Logie, A D Fraser, H Viger, R Gair, A L Lockerby, W Geo Beers, J C Nichol, T G Haddock, M D, G P Girdwood, M D, A J Bryce, J S Archibald, W H Parsons, Summerville Weir, Alex Anderson, C E Smyth, Philip S Ross, C C Foster, Wm Darling, Wm C Blundell, J Ranson, Wm M Andrews, Albert D Nelson, S T Greenleese, Robert Stuart, J D Lawlor, Denis O'Brien, M P Rynn, D L Lockerby, J K White, Nolan DeLisle, L O Taillon, J A U Beaudry, James D Adams, Wm R Adams, J St George Dillon, J Humphrey, C T Naud, J M Douglass, John Cowan, Joseph Meagher, James Urquhart, H Vass, S Carsley, Robert Mitchell, O W Stanton, J C Lacoste, James Crathern, David Lewis, jr, William Clare, John J Newbegin, E Popham, C R Hosmer, Geo Hague, A Cameron, J O Wilgross, A B Buchanan, E P Winslow, D B Macpherson, G F C Smith, Wm Selater, A H Lunn, Lewis A Hart, T H Riddell, John Dunlop, C H Stephen, G Evangelista, J Mercier, Th Brouillet, R J Devins, A Laforce, S Rivard, Geo Groves, J M Provencher, S Lachance, J S Baker, H H Ranson, W Smith, W B Smith, J Alex Stevenson, J C Stevenson, R P McLea, R B Hutchison, R Gault, Jas Rodger, W C Jarvis, H B Picken, jr, A F Gault, W G Pullan, James Claxton, Fred J Claxton, Wm Reid, Geo A Campbell, John F Haskell, John A Paterson, Andrew Paterson, W Waugh, Robert Winton, John A Robertson, Walter Wilson, Jas Reid Wilson, W H Meredith, Jas Darling, H B Meredith, Geo R Starke, Thos Hiam, A Allan, Fred E Bertram, J Try Davies, John Low, Lorne S MacDougall, R Forget, C D Monk, J R Millar, Geo C Patton, Hy C Scott, Duncan Kinsella, Jas R Barclay, P Hilton Greene, J Burnet, Andrew Robertson, Frank Stephens, Campbell McDougall, Fred C Henshaw, John A Walker, R B Angus, Hector Mackenzie, A W Atwater, J S Lea, John Ogilvie, W MacLennan, E B Busteed, A C Lyman, Francis MacLennan, R R Simpson, J H Hutchison, D H Henderson, W Moodie, J C Duckett, G H Kendall & Co, John Gentles, E B Ibbotson, W A Dyer, David Crawford, Duncan McCormick, J Cassie Hatton, M Cochenbaler, H Nightingale, H J Fenwick, F Upton, C G Clouston, Max Goldstein, David Watson, A A Dawson, John Sterling, J R Hutchins, Charles Morton, Alex C Hutchison, S Silverman, Chs S Watson, R Powall, B L Nowell, Wm C McIntyre, Duncan McIntyre, Theo Doucet, N P, Frs Lapointe, A Cowen, John O Brower, R A Baldwin Hart, A Baumgarten, Wm Mumford, Sam Struthers, Fred Kingston, J E Alston, R H Smith, W C McDonald, Jas Cass, G Thompson, John H Garth, K R Macpherson, David Law, C Clapham, J B Laremont, A G Adams, Wm Cowie, Colin Melver

- H Gordon Strath, John Nichols, Wm G Murray, Thos Hy Newman, Geo Brown, L A Brais, Robert Meighan, Thos Robertson, Jas Guest, H J Bronskill, Wm R Salter, Geo Ross, M D, R S White, F E Hodgson, C W McIntyre, D McBride, Thos W Mills, W W Kerry, J H Bowe, David Guthrie, W J Cook, E W Beathner, Jas Clelland, L N Benjamin, F T Campbell, R O'Hara, B Joubston, W F Hency, John Ritchot, Andrew Boyd, Geo. H Kernick, M S Lonergan, A G Cross, A E Dumesnil, M P Bisailton, J U Emar, OM Harris, John H R Molson & Bro., J C Hodgson, John J McGill, A Raza, A G Nish, P A Crossby, M H Gault, C Cushing, R P Howard M D, W H Hingston M D, C H Parent, S H Ewing, A A Welsh, E K Watson, H E Murray, T Glover, Jas A Cantlie, Wm Stephen, W Salter, J Reid Wilson, Samuel L Kydd, Henry Thomas, A Sumner, Jas Gardner, Norman Fletcher, H Macey, F J B Rafter, E Bulmer, Frs Free, F Moran, W P Mount, James Leslie, Robt Turnbull, Richard White, D H Campbell, F Draycott, E Nassau Hency, P M Haskell, John Robertson, Jas C Ansley, L D Gareau jr, L Latham, Jean B Vallée, L H Collard, Ed J Bedard, T H Dawes, D Sexton, Paschal Gagnon, A Skaffe, John Perry, E St. Louis, J B St. Louis, Victor Roy, W S Thompson, Hy Starnes jr, Chas Fyfe, R J B Howard M D, John Meagher

RÉPONSE DE M. ABBOTT.

MESSIEURS.—Je suis très honoré de la requête que vous me présentez et qui est signée par les citoyens les plus distingués de Montréal, des deux nuances politiques. Je regrette les scènes qui ont accompagné la discussion du rapport du comité de nomination; mais je ne puis douter que les signataires de la présente requête représentent le vœu des citoyens anglais. C'est pour cette raison seule que j'ai consenti à accepter la candidature, je n'ai pas recherché les honneurs municipaux et me suis porté candidat parce qu'en agissant ainsi je savais que je favorisais l'élection d'un maire d'origine anglaise, qui aurait l'appui de nos concitoyens d'origine française.

En agissant ainsi, je dois dire que si je suis élu, je m'efforcerai de faire mon devoir.

Les objections à ma candidature semblent naître d'un doute que je pourrais manquer à mes devoirs, comme premier officier municipal de la cité, en montrant de la partialité en faveur de la compagnie du chemin de fer du Pacifique, soit en lui procurant des avantages ou en lui aidant à changer de place sa station à l'extrémité Est. Je ne connais rien que la compagnie désire ou puisse désirer obtenir de la cité, à part la permission d'augmenter ses ressources afin qu'elle devienne une des plus grandes cités du continent, sans que la compagnie en demande des avantages pour elle-même.

Je sais que la compagnie considère son terminus Est comme le plus avantageux et profitable qu'elle puisse posséder; qu'aucune station Ouest ne pourrait être considérée par elle comme un substitut avantageux, et que le seul avantage qu'elle puisse demander à l'extrémité ouest, serait une station pour les passagers sur une des lignes louées pour l'usage des résidents de l'ouest. Et si je puis rappeler le passé, je crois que le fait, durant les six années passées, et durant la période critique de la législation au sujet du chemin de fer du Pacifique, de n'avoir jamais parié ou voté en sa faveur, est un indice de ce que serait ma conduite si une circonstance analogue se présentait devant le conseil.

Quant aux insinuations, et je puis dire les injures, qui m'ont été adressées, je me contenterai de faire remarquer que je suis résident à Montréal depuis près d'un demi-siècle, époque durant laquelle mon caractère et ma conduite ont été mis au jour devant mes concitoyens. Et je ne désire pas de meilleure défense que la requête qui m'a été présentée.

Votre obéissant serviteur, J. J. C. ABBOTT.

**A. LECLAIRE**  
— LA SEULE —  
**Maison de Thé et Café**  
CAFÉS GARANTIS PURS  
THE IMPORTÉ ET NON MÉLANGE  
Magnifique choix de présents.  
— COIN DES —  
**Rues Panet et Dorchester.**

LA MAIRIE  
COMITÉS DE  
**H. B. RAINVILLE**

- QUARTIER ST-JACQUES  
Au Grand Syndicat, Nos. 647 et 649 rue Ste-Catherine.
- QUARTIER STE-MARIE  
No. 435, RUE STE-CATHERINE
- QUARTIER ST-LAURENT  
No. 218, RUE ST-LAURENT
- QUARTIER ST-ANTOINE  
No. 66 RUE DES INSPECTEURS
- POINTE ST-CHARLES  
Coin des rues WELLINGTON ET CONDE.
- RÉUNIONS TOUS LES SOIRS.

**Quartier St-Jacques**  
Des SALLES DE COMITÉ pour l'élection  
— DE —  
**M. N. A. HURTEAU**

aux endroits suivants:  
Comité Central, coin des rues St-André et Ste-Catherine, ouvert tous les soirs.  
582 rue Ste-Catherine.  
1277 rue Notre-Dame.  
1243, rue Ontario.  
281 rue Beaudry.  
197 rue Lagachetière.  
416 rue Jacques-Cartier.  
Coin des rues Craig et Campeau.  
323 rue des Erables.  
341, rue Amherst.

COMITÉ DES IRLANDAIS:  
240 rue Lagachetière.  
D'autres salles de comité seront ouvertes ces jours-ci et annoncées dans le prochain numéro du *Trait d'Union*.

SITUATIONS DEMANDÉES.  
Un jeune homme sachant l'anglais et le français désire avoir un emploi quelconque; il peut fournir de bonnes recommandations. S'adresser au No 128 rue Ste-Catherine.  
Un homme d'une quarantaine d'années, ouvrier en tabac, demande de l'ouvrage dans son métier ou autres. S'adresser au No. 139 rue Montcalm.

**Magasin de Nouveautés**  
Nous recommandons particulièrement la maison de commerce de  
**L. MARSAN**  
267 Rue St-Laurent.

On trouvera toujours un bel assortiment de Marchandises et les prix réduits.  
**ALLEZ-Y VOIR**

ETABLIS EN 1859  
**HENRY R. GRAY**

**Chimiste-Pharmacien**  
144 RUE ST-LAURENT  
MONTREAL  
Toutes prescriptions médicales préparées avec soin et sous la surveillance immédiate du propriétaire.  
Toutes les Drogues, Produits Chimiques, et Spécialités, sont garantis purs et véritables,